

Bulletin Officiel Canadien

Autorisé par arrêté en conseil et publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information pour faire connaître les opérations des différents services du Gouvernement, des Commissions et des Comités créés pour fins de guerre.

Vol. 1.

Ottawa, mardi, 24 décembre 1918

N° 13

"GRATIFICATION DE SERVICE" POUR L'ARMÉE CANADIENNE

LE MINISTRE DE LA MILICE ET LA DÉMobilISATION

Le général Mewburn compare ce problème à celui de débrouiller des œufs— Le plan nouveau fonctionnera en janvier.

Le major général S. C. Mewburn, ministre de la Milice, parlant au lunch du Canadian Club, le 16 décembre, a prononcé un discours des plus importants sur les problèmes de la démobilisation. Il a déclaré qu'au cours de la guerre, 611,741 hommes étaient passés par les mains de l'organisation militaire canadienne et que 465,984 de ceux-ci étaient des volontaires. Il a parlé des plans formés pour ramener les soldats au pays, disant qu'en décembre et janvier, les troupes seraient licenciées au taux de 20,000 par mois, tandis qu'à partir de février, les soldats seront congédiés au taux mensuel de 30,000 et plus. Quant aux forces combattantes, cependant, 100,000 approximativement devront rester en France jusqu'au 1er mars. Le ministre s'est déclaré en faveur d'augmenter la période de solde après congé, de trois à six mois.

COMME DÉBROUILLER DES ŒUFS.

Le général Mewburn dit que démobiliser le corps expéditionnaire canadien est à peu près aussi simple comme essayer à débrouiller des œufs et les remettre dans leurs coquilles. Il fit un bel éloge des vieux régiments de la milice canadienne, disant que l'histoire de leur recrutement a été merveilleuse et a plus que justifié leur raison d'être. "Ils ont été la base même des premiers contingents envoyés outre-mer", a-t-il déclaré. Depuis le commencement de la guerre, dit-il, on a autorisé au Canada l'organisation de 258 bataillons d'infanterie et le plus grand nombre ont eu leur effectif au grand complet. Outre ceux-ci, il y a eu un certain nombre d'unités à détachements fournissant des renforts aux bataillons rendus au front. Au lieu d'avoir 258 bataillons, il y a moins de 50 bataillons en existence aujourd'hui, vu qu'un si grand nombre ont été brisés à leur débarquement en Angleterre. De cette façon, l'identité des bataillons a été complètement obliérée. "Ceci démontre, dit-il, la difficulté de tenter à débrouiller l'œuf."

"Il n'y a aucun district au Canada qui ait fait un travail aussi merveilleux que le district militaire n° 2, le plus grand du pays, comprenant Toronto, Hamilton, Brantford et autres villes ainsi que plusieurs comtés de l'Ontario central. Hamilton a envoyé plus de 12,000 hommes au front et n'a cependant pas un seul bataillon représentatif sur la ligne de feu. Son propre régiment d'Hamilton a fourni des hommes à pas moins de

[Suite à la page 2.]

UN MESSAGE DE NOËL DE LA PART DU ROI.

Son Excellence le Gouverneur général a reçu le télégramme suivant de Sa Majesté le Roi par l'intermédiaire du Secrétaire d'Etat pour les Colonies:

"Le 24 décembre 1918.

"Palais de Buckingham.

"La Noël est de nouveau revenue et les batailles sont terminées. Dieu a béni vos efforts. La Reine et moi vous offrons nos vœux très cordiaux d'heureux Noël et de brillantes années à venir. Aux invalides, aux malades et aux blessés nous adressons un vœu spécial avec la prière qu'avec le retour à la santé ils se sentent reconfortés et encouragés par la vision de ces bons jours de paix pour lesquels ils ont tant sacrifié.

(Signé) "GEORGE, R.I."

RÉPONSE DE SON EXCELLENCE.

A ce télégramme Son Excellence a répondu au Secrétaire d'Etat pour les Colonies par le suivant:

"Le 25 décembre 1918.

"Je vous prie respectueusement de faire part à Sa Majesté des sentiments reconnaissants du peuple du Canada pour son gracieux message et ses vœux de Noël. La mention spéciale des malades et des blessés sera vivement appréciée.

(Signé) "DEVONSHIRE."

UN DESSIN CÉLÈBRE REPRODUIT SUR LES TIMBRES D'ÉPARGNE.

Les timbres d'épargne de guerre émis récemment portent une magnifique reproduction en miniature du célèbre dessin de Partridge représentant les Canadiens à Ypres. Publié d'abord dans le "Punch", ce dessin fut très remarqué, et au Canada il est peut-être le plus populaire des tableaux de guerre. En 1917, quand sir Thomas White se prépara à lancer la campagne d'économie au moyen de timbres de guerre, il demanda aux propriétaires du "Punch" l'autorisation de reproduire le dessin sur les timbres d'épargne de guerre. Cette permission lui fut accordée sur-le-champ.

ELLE REMPLACERA LA SOLDE D'APRÈS CONGÉ POUR CEUX QUI ONT FAIT DU SERVICE ACTIF PENDANT LA GUERRE

La gratification est proportionnée à la période pendant laquelle le soldat a servi.

Le 21 décembre, le cabinet a adopté un arrêté en conseil autorisant le paiement d'une "gratification de service" aux armées de terre et de mer du Canada, au lieu de la solde d'après congé. En vertu de ce décret, la somme à payer est graduée de telle sorte qu'elle peut atteindre le montant de six mois de solde et d'allocations, en faisant abstraction de l'allocation de subsistance ou des allocations destinées à remplacer les rations et le logement, suivant la durée et la nature du service.

Pour les membres de l'armée de terre qui ont fait du service en Europe en aucun temps, c'est-à-dire qui ont fait partie de l'effectif d'un corps reconnu d'outre-mer et en ont touché la solde et les allocations, et qui faisaient partie de l'effectif de l'armée de terre en service actif à la date de l'armistice, le 11 novembre 1918, la gratification est graduée de la manière suivante:

Pour trois ans de service ou plus—183 jours de solde et d'allocations;

Pour deux ans de service et moins de trois ans—153 jours de solde et d'allocations;

Pour un an de service et moins de deux ans—122 jours de solde et d'allocations;

Pour moins d'un an—92 jours de solde et d'allocations.

Le "Bulletin Officiel" publiera dans son prochain numéro le texte intégral de l'arrêté en conseil.

Voici un tableau des services dans l'armée et la marine qui serviront de base à la graduation des gratifications:

TABLEAU DES SERVICES À L'ARMÉE ET DANS LA MARINE

1. (a) Dans le service naval canadien pendant trois ans, dont six mois de service ont été faits sur un navire tenant la mer.	183 jours.
(b) Dans le service naval canadien pendant deux ans et moins de trois, dont six mois de service ont été faits sur un navire tenant la mer.	153 "
(c) Dans le service naval canadien pendant un an et moins de deux, dont six mois de service ont été faits sur un navire tenant la mer.	122 "
(d) Dans le service naval canadien pendant moins d'un an, dont six mois de service ont été faits sur un navire tenant la mer.	92 "
2. (a) Dans la réserve volontaire de la marine royale canadienne (division d'outre-mer) sur un navire de la marine royale pendant trois ans.	183 "
(b) Dans la réserve volontaire de la marine royale canadienne (division d'outre-mer) sur un navire de la marine royale pendant deux ans et moins de trois.	153 "
(c) Dans la réserve volontaire de la marine royale canadienne (division d'outre-mer) sur un navire de la marine royale pendant un an et moins de deux.	122 "
(d) Dans la réserve volontaire de la marine royale canadienne (division d'outre-mer) sur un navire de la marine royale pendant moins d'un an.	92 "
3. (a) A l'armée expéditionnaire canadienne pendant trois ans, dont une partie outre-mer.	183 "
(b) A l'armée expéditionnaire canadienne pendant deux ans et moins de trois, dont une partie outre-mer.	153 "
(c) A l'armée expéditionnaire canadienne pendant un an et moins de deux, dont une partie outre-mer.	122 "
(d) A l'armée expéditionnaire canadienne pendant moins d'un an, dont une partie outre-mer.	92 "
4. Dans toute armée canadienne de terre ou de mer pendant trois ans ou plus.	92 "
5. Dans toute armée canadienne de terre ou de mer pendant deux ans et moins de trois.	61 "
6. Dans toute armée canadienne de terre ou de mer pendant un an et moins de deux.	31 "

LE MINISTRE DE LA MILICE ET LA DEMOBILISATION.

[Suite de la page 1.]

27 bataillons différents au front. Et ce fait s'applique à chaque régiment du Canada.

"Le bataillon original du général Currie (le 10e), qui venait de Vancouver et de la Colombie-Britannique, est aujourd'hui composé d'hommes du Manitoba; un bataillon de Montagnards de Montréal compte maintenant 50 p.c. d'Ontariens, tandis qu'un bataillon de Manitobains à l'origine est aujourd'hui composé de gens du Nouveau-Brunswick. Nous aurions dû avoir une armée canadienne au Canada, en Angleterre et en France, au lieu de trois armées distinctes."

CORPS AU COMPLET.

Le ministre fait ensuite l'éloge du travail accompli par le général C. H. Mitchell, un ingénieur consultant de Toronto, qui a rendu des services distingués au département des renseignements de la Deuxième armée et de l'état-major depuis les premiers jours de la guerre. Par le général Mitchell il a fait préparer des cartes indiquant la disposition des troupes sur le front occidental au moment où la guerre a cessé et jamais, dit-il dans ses commentaires sur ces cartes, le peuple du Canada n'a hésité à supporter le corps canadien. "Quand le corps canadien est entré dans Mons le matin que l'armistice fut signé, dit-il, son effectif était au complet et prêt à continuer sa marche vers tout nouvel objectif, et il avait en arrière de lui des renforts suffisants pour le maintenir encore longtemps. Ce fut ainsi que nos forces conservèrent leur moral et le corps canadien demeura une des forces d'attaque les plus puissantes en France jusqu'à la dernière minute." (Applaudissements.)

286,000 HOMMES REVIENDRONT.

Parlant du problème de la démobilisation, le général Mewburn dit qu'on estime à 286,000 le nombre des soldats qu'il faudra ramener au Canada durant la période d'armistice et qu'il faudra réparer par tout le pays. "On avait d'abord cru que la meilleure méthode serait de ramener d'abord les soldats ayant fait le plus long service, surtout les hommes mariés, et qu'il faudrait travailler d'après cette base. Viendraient ensuite les célibataires, d'après la longueur de leur service outre-mer. Puis vint l'idée de rapatrier les soldats par unités. En ce qui concerne les combattants, il en restera probablement 100,000 en France jusqu'au 1er mars. Ces troupes ne souffriront aucunement de rester là-bas. En premier lieu, le corps désire y rester. Pouvez-vous vous imaginer qu'un seul de ces hommes demande à revenir ici quand il a le privilège d'aller en Allemagne? Comment! les hommes dans les hôpitaux d'Angleterre supplient qu'on leur donne la chance de traverser le Rhin. Depuis le 11 novembre, les soldats en France et en Allemagne ne se lèvent qu'après une bonne nuit de sommeil; ils sont bien vêtus et bien nourris; ils marchent quelques milles chaque jour, musique en tête; l'esprit de camaraderie se décuple; ils voient de nouvelles scènes et des environnements nouveaux, et qu'y a-t-il au monde qui pourrait les reposer mieux que cette nouvelle expérience? (Appl.) D'un autre côté, nous sommes inondés de lettres, de dépêches et d'articles de journaux nous demandant de quel droit nous gardons les hommes là-bas. La guerre n'est pas encore finie et je ne crois pas que le Canada ait le trac à la fin, après avoir si bien passé à travers de quatre années de cette guerre. Il nous faut adopter la meilleure politique pour tous les intéressés. Les représentants de l'Association des vétérans de la grande guerre sont en coopération avec nous dans toutes les parties du Canada et ils ont adopté une résolution pour nous presser d'aller lentement dans le travail de la démobilisation, et je reçois de certains endroits des télégrammes disant: 'Ne pressez pas les soldats à revenir.' Nous ne pouvons contenter tout le monde. Nous sommes à ramener les hommes aussi rapidement qu'on peut le faire convenablement."

BEAUCOUP DE TAPAGE À OTTAWA.

Le général Mewburn dit qu'il y a eu beaucoup de tapage à Ottawa l'autre jour, quand un certain nombre de soldats de retour sont arrivés chez eux et qu'il n'y avait personne à la gare pour

leur souhaiter la bienvenue. Après avoir fait des recherches, il a découvert qu'ils avaient obtenu un congé de deux semaines et qu'ils étaient restés à Montréal de leur plein gré. Quand on leur a fait remarquer qu'il n'y avait personne à la gare pour les recevoir, ils ont répondu: "Nous ne tenons pas à ce qu'on nous rencontre dans la gare." (Rires bruyants.)

Le ministre n'approuve pas la suggestion de ramener les officiers avant les simples soldats, "Je ne puis croire qu'aucun officier désire revenir et laisser ses hommes là-bas. Je prétends que les officiers devraient être les derniers à partir. Il n'y aura aucune priorité de retour".

Il dit que le nouveau plan de démobilisation ne serait pas en opération avant le mois de janvier. "Je suis aujourd'hui le bouc du gouvernement et je le réalise", ajoute-t-il au milieu d'éclats de rire. Il parle ensuite d'une conférence des principaux directeurs de chemins de fer qu'il avait convoquée, et de la commission des chemins de fer nommée pour voir à ce que des trains soient prêts à Halifax et à Saint-Jean à l'arrivée des vapeurs, afin que les soldats soient conduits chez eux sans délai. "Nous avons fait des arrangements avec les trois compagnies de chemins de fer pour que tous les convois de militaires aient la priorité sur tout autre mouvement et afin que, si cela devenait nécessaire, les locomotives soient enlevées des trains à voyageurs pour servir aux convois des troupes. (Appl.) J'ai aussi vu à faire mettre un wagon de commissaire des vivres à chaque convoi militaire, si possible, tandis qu'on a établi des dépôts, à divers endroits le long de la ligne, où l'on pourra se procurer des provisions supplémentaires en cas d'accident."

AVIS AUX PARENTS.

"Nous allons essayer de continuer le système d'avertir les parents des soldats quant à la date de leur retour chez eux. Nous faisons du mieux possible, mais les compagnies télégraphiques ont beaucoup de peine à passer tous les noms, et je dois vous prier de patienter et de collaborer. Il est possible que nous ne soyons pas toujours capables de vous dire que John Smith ou Jim Jones sont sur tel ou tel train, mais nous ferons de notre mieux."

Le général Mewburn dit que les femmes et enfants canadiens actuellement en Angleterre seront ramenés sur des bateaux et dans des trains à part de ceux des soldats, si possible. Un autre problème que le gouvernement doit résoudre est celui des 2,000 œuvres de guerre, des filles de la mère patrie mariées à des soldats canadiens et qui n'étaient jamais venues au Canada.

Il dit qu'il y a 32,000 Canadiens dans les hôpitaux d'Angleterre et 10,000 en France, et comme ils ont les meilleurs chirurgiens et les meilleurs soins qu'ils ne pourraient trouver aucune part ailleurs, il vaut mieux pour eux d'y rester jusqu'à ce qu'ils soient en état d'entreprendre sans danger le voyage de retour. Il dit que les services de nombre de médecins, dentistes et gardes-malades seront requis pour deux ou trois années encore.

BEAUCOUP DE SANS-TRAVAIL.

"Il devra y avoir un grand nombre de personnes sans travail au Canada d'ici à quelques mois par suite du changement dans les industries des œuvres de guerre aux conditions de la paix. Nous ramenons les gens d'outre-mer au taux de 5,000 par semaine. Ce chiffre sera probablement augmenté. Pour décembre et janvier, nous congédions les soldats au taux de 20,000 par mois. Avec les femmes et les enfants qui reviennent, ils vont taxer les chemins de fer canadiens à leur pleine capacité. A partir de février, nous comptons congédier les hommes au taux mensuel de 30,000 et plus."

Il dit qu'on a établi par tout le Canada vingt-trois zones de dispersion et que les soldats seront licenciés dans telle partie du pays qu'ils le désireront, sans égard à l'endroit de leur enrôlement. De plus, on leur donnera leurs chèques de solde, etc., à bord du bateau ou au dépôt de décharge, à Buxton, Angleterre, afin d'éviter tout retard à ce bout-ci du voyage.

"Quand un soldat quitte un dépôt de dispersion comme civil, mon devoir, au point de vue technique, est fini, mais mon devoir, à titre de citoyen du Canada, ne finit pas là. Les citoyens du Canada doivent coopérer avec la nou-

velle commission dont l'hon. James Calder est le chef. L'association des vétérans travaille fort et rend de précieux services. Je ne dirai pas que le soldat de retour n'est pas normal, mais durant des mois on lui a enseigné à tuer—à tuer le Boche—et quand vous le ramenez, est-il raisonnable de croire qu'il peut reprendre son banc d'ouvrier ou son pupitre de bureau et s'y concentrer durant huit ou neuf heures? C'est impossible. Donc, le peuple du Canada a sur les épaules un fardeau encore plus lourd que depuis le commencement de la guerre. Chacun doit avoir beaucoup de sympathie pour le soldat de retour et l'encourager, mais il ne doit y avoir aucune pensée de charité. Il ne demande pas la charité. A mon avis, l'employeur de main-d'œuvre doit faire sa part. Donnez à John Smith son ancienne position, mais ne vous attendez pas à ce qu'il fasse la même somme de travail que John Jones qui n'est jamais allé au front. Le patron doit maintenir le soldat de retour sur sa liste de paie, même s'il n'est pas d'une efficacité de 100 pour 100 pendant quelque temps; et il lui faudra refaire l'éducation de cet homme, lui faire désapprendre à tuer et lui enseigner de nouveau à travailler pour l'existence nationale."

SOLDE DE CONGÉ AUGMENTÉE.

Le général Mewburn se déclare en faveur d'étendre la période de la solde de congé des soldats, de trois à six mois. "A part du grade de sergent en descendant, nous devrions donner encore plus à ces hommes durant six mois", dit-il au milieu d'applaudissements spontanés, "et tous ceux qui sont restés au pays devraient être taxés pour six mois, et le soldat devrait avoir un bonus de guerre pour ce qu'il a fait. Je ne veux pas encourager aucun soldat de retour à devenir un fainéant. Nous devons, individuellement et collectivement, voir à ce que ces hommes obtiennent quelque emploi agréable, les encourager, les aider et essayer à les remettre dans la vie nationale. Avec la cordiale coopération de tous les intéressés, nous pourrions espérer résoudre ces problèmes avec plein succès. A l'œuvre, donc!"

SOUHAITS DE NOËL À NOS SOLDATS

Le ministre de la Milice aux troupes d'outre-mer.

Le major général S. C. Mewburn, l'honorable ministre de la Milice, a câblé le message de Noël ci-dessous aux troupes canadiennes en France et en Allemagne:

"Au nom de vos frères d'armes au Canada, je suis fier d'avoir le privilège, cette année, d'envoyer des souhaits de Noël à une armée canadienne victorieuse, occupant le territoire d'un ennemi vaincu. L'an dernier, vos souvenirs se reportaient vers une année passée en combats désespérés mais glorieux et vous envisagiez un résultat problématique, car vous saviez que l'ennemi avait pris des forces nouvelles et qu'il méditait de nous porter un coup formidable. Aujourd'hui, vous pouvez vous rappeler une année durant laquelle les armes britanniques savent supporter l'adversité avec courage, repousser le découragement aux heures les plus sombres, reprendre l'offensive au moment critique et, dans trois mois de combats sans précédents dans l'histoire du monde, remporter une victoire sans égale tant pour la gloire acquise que pour le service qu'elle a rendu à l'humanité. Dans cette guerre de géants vous avez pris une part qui vous remplit d'orgueil et de reconnaissance inexprimables. Amiens, Arras, la ligne Quéant-Drocourt, le Canal du Nord, Cambrai, Valenciennes et Mons sont des noms qui pour des siècles à venir seront une inspiration pour les Canadiens et vous êtes les hommes qui ont accompli ces faits d'armes retentissants. Nous offrons un hommage d'amour et d'orgueil à ceux qui ont succombé en remportant ces triomphes. Nous espérons pouvoir bientôt vous souhaiter la bienvenue chez vous et vous pouvez être assurés que nous faisons tous les efforts possibles pour faciliter votre retour aux industries de la paix."

PRIX OFFERTS POUR LES MEILLEURS DESSINS SUR LES TIMBRES D'ÉPARGNE DE GUERRE.

Dans le but de populariser le système d'épargne de guerre et d'enseigner avec plus d'efficacité la nécessité de l'économie, le comité national de l'épargne de guerre annonce un concours de dessins concernant la diffusion du mouvement dont il a la direction. Un prix de \$50 sera offert. Dix autres dessins pourront obtenir une mention spéciale, et une somme de \$10 sera payée pour chaque carton accepté et utilisé. Le concours est ouvert à tous les artistes du Canada. Les dessins doivent être en blanc et noir et adaptés à un encadrement sur deux colonnes. Il faut aussi qu'ils soient soumis au comité national de l'épargne de guerre à Ottawa pour le 1er février 1919.

MAISONS DE MONTRÉAL PRISES EN DÉFAUT.

Les ordonnances du Bureau des vivres concernant le bœuf et le veau servis dans les restaurants sont encore en vigueur, et deux maisons de Montréal viennent de voir leur licence suspendue pour sept jours pour avoir négligé d'observer ces règlements. Krausmann's, Ltd., 80 rue St-Jacques-Ouest, Montréal, a servi du bœuf au repas du midi, et Cardin et fils, Café Terrapin, 25 rue Notre-Dame-Ouest, Montréal, ont servi du veau. Les deux suspensions compteront à partir de minuit, le 24 décembre.

Terres des écoles à l'enchère.

A l'encan des terres des écoles qui a eu lieu dans les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta au cours des mois de mai et juin 1918, 532,795.63 acres de terre ont été vendues en Saskatchewan au prix de \$11,879,140.21, soit un prix moyen de \$22.29 l'acre; en Alberta, 90,323.81 acres ont été vendues au prix de \$11,569,590.80, soit une moyenne de \$17.38 l'acre. Avant ces ventes, aux encans de terres des écoles qui ont eu lieu en Saskatchewan, au cours de l'exercice, 116,695.29 acres ont été vendues pour \$11,664,223.70, soit une moyenne de \$4.20 l'acre; en Alberta, 144,993.63 acres ont été vendus pour \$2,039,037.37, soit une moyenne de \$14.06 l'acre, et au Manitoba, 37,370.10 acres ont été vendues pour \$352,538.52, soit \$9.43 l'acre en moyenne, ainsi que l'indique le rapport annuel du ministre de l'Intérieur.

Levé à Kitchener.

Par suite d'une erreur d'écriture, une liste officielle du ministère de la Milice dit que le 118e bataillon a été levé à London, Ont. Ce bataillon était commandé par le lieutenant colonel W. M. O. Lohead; il a quitté le Canada en janvier 1917 et il avait été recruté à Kitchener et à Waterloo-Nord.

Remerciements du Japon.

Le consul général du Japon a transmis à Son Excellence le Gouverneur général les remerciements les plus sincères de Sa Majesté, l'empereur du Japon, pour le message de félicitations que Son Excellence lui avait adressé à l'occasion de la signature de l'armistice.

MARCHE GLORIEUSE DES CANADIENS VERS MONS

Quatre divisions du Canada ont fait face plusieurs fois à 57 divisions allemandes, de l'offensive à l'armistice.

M. Fred James, correspondant officiel accompagnant les forces canadiennes outre-mer, a expédié la dépêche suivante du bureau de sir E. Kemp, le ministre canadien de la Milice outre-mer:

Les troupes canadiennes ont terminé leur campagne par un fait d'armes qui a établi une assez curieuse coïncidence dans l'histoire militaire britannique. Les premières troupes à entrer dans Mons, le jour même où l'armistice fut signé, ont été celles du 42^e Montagnards Royaux du Canada, un bataillon affilié à la fameuse garde dite "Black Watch", par l'entremise du régiment principal le 5^e Montagnards Royaux du Canada. Le 23 août 1914, le dernier bataillon britannique à quitter Mons fut le 42^e Highlanders, la Black Watch écossaise.

Du 8 août au 11 novembre, date de la signature de l'armistice, le corps expéditionnaire canadien a capturé 34,000 prisonniers, 750 canons d'artillerie de tout calibre, 3,500 canons mécaniques, des centaines de mortiers de tranchée et d'énormes quantités de matériel de toutes sortes.

Dans les trois derniers mois de la guerre, nos troupes sont avancées en profondeur sur une distance de 95 milles, couvrant une superficie approximative de 450 milles carrés. Les principales villes enlevées par les Canadiens durant cette période sont Cambrai et Le Cateau, le 9 octobre; Denain, le 20 octobre; Valenciennes, le 2 novembre, et Mons, le 11 novembre. A part de ces grands centres, nos troupes se sont de plus emparées d'au moins 150 autres villes et villages qui ont été soustraits à la domination allemande ainsi imposée à plus de 300,000 civils belges et français.

Les trois batailles les plus remarquables livrées par le corps canadien depuis le mois d'août 1918 furent: Amiens, commencée le 8 août; Arras, le 26 août, et Cambrai, le 27 septembre. Dans ces trois grandes batailles et dans sa poussée de Cambrai à Mons, par voie de Valenciennes, le corps canadien a fait face à cinquante-sept divisions allemandes différentes dont on a pu d'ailleurs établir l'identité, et plusieurs d'entre elles ont été tellement décimées qu'elles ont cessé d'être des organisations de combat quelconques.

A Amiens, en moins de quinze jours, nous avons pénétré une profondeur de 15 milles. A Arras et à Cambrai, notre avance dans les lignes ennemies fut de 25 milles et, de Cambrai à Mons, elle fut de 55 milles. A Amiens, nous avons fait 12,000 prisonniers; à Arras, 10,000; à Cambrai, 7,174, et de Cambrai à Mons, 2,826.

LES ALLEMANDS DÉSESPÉRÉS.

On a pu établir définitivement le fait que, lorsque les Canadiens ont capturé Cambrai et Le Cateau à la faveur des ténèbres, le matin du 9 octobre, tout espoir de victoire s'est envolé chez l'ennemi et la vision de la défaite sûre et prochaine sur le champ de bataille s'est dessinée à ses yeux comme inévitable. Il commença aussitôt à se retirer aussi rapidement que possible vers le Rhin, protégeant son mouvement de retraite par des combats d'arrière-garde à l'aide de canons mécaniques. Après la chute de Cambrai, nous nous sommes dirigés vers le nord du côté de Douai et nous avons commencé notre poussée dans la direction de Valenciennes. Le 10 octobre, la 2^e division a attaqué Naves et l'a occupé sans grande peine. La 6^e brigade s'empara de Thun-Levec et de Thun-St-Martin, au nord-est de Cambrai, assistée par la force indépendante canadienne composée de la brigade des auto-canoniers et du corps des cyclistes.

Cette force a harassé l'ennemi le long des routes à différents endroits à la fois, nous donnant une aide précieuse.

Le lendemain, la 2^e division se porta de nouveau à l'attaque et chassa les Boches d'Iwuy, en dépit de l'artillerie ennemie qui avait tenté contre nos troupes un violent feu de barrage. Vers les 10.30 heures, ce matin-là, les Allemands firent une rude contre-attaque du côté d'Avesnes, avec des pièces d'artillerie supportées par sept chars d'assaut. Ce fut de leur part un effort téméraire, parce que tous les chars furent vite désarmés, leurs rangs mis en pièces et 300 prisonniers restèrent entre nos mains.

Le 12 octobre, la 1^{re} division occupa le village d'Arleux, Estrées et plusieurs autres localités environnantes, tandis que la 5^e brigade de la 2^e division poussait de l'avant et allait s'établir dans le village de Hordain. L'ennemi était évidemment déterminé à ne plus reculer sans combat, aussi pour rompre la monotonie de la retraite il se décida à livrer une contre-attaque au nord d'Aubigny-au-Bac. Comme résultat, nous avons capturé deux officiers et 199 soldats allemands et nous avons pris lieu St-Aumand.

Avant d'évacuer le territoire qu'il occupait, l'ennemi a pris le temps de détruire toutes les voies ferrées et les ponts et de faire sauter les traverses, essayant de retarder notre marche par tous les moyens possibles. Le 18 octobre, la 1^{re} division avait traversé le canal de La Sensée et établi une ligne juste au delà de Fechain, Fressain, Villers-au-Terte, Lewarde, Dicty et Sur le Noble A Pesquencourt et dans les villages voisins, occupés par la 1^{re} division, près de 3,000 civils ont été libérés le 19 octobre. Dans la nuit du 19 au 20 octobre, la 10^e brigade de la 4^e division a pénétré dans la grande ville minière de Denain, après un vif engagement, dans les faubourgs et la population civile de 28,000 âmes, a accueilli nos troupes au milieu d'un enthousiasme délirant. Avant la fin du mois, les 1^{re} et 4^e divisions étaient établies dans les faubourgs de Valenciennes sur une ligne s'étendant vers le nord, et le nombre des civils libérés à cette date s'élevait à près de 75,000 personnes auxquelles le corps canadien devait fournir des rations, car les Allemands leur avaient enlevé toutes leurs provisions et vidé à sec toutes les armoires et les gardes-manger.

LA PRISE DE VALENCIENNES.

La 3^e division a remplacé la 1^{re} sur une ligne près de Raismes. Le 1^{er} novembre, la 4^e division fit une attaque du côté sud de Valenciennes conjointement avec le 22^e corps. Ce fut un véritable succès, car après la démonstration aux portes de la ville nous avons compté plus de 800 Allemands morts et capturé 1,400 soldats avec plusieurs pièces d'artillerie lourde et de campagne. Le lendemain, les 11^e et 12^e brigades se sont réunies sur la Place d'Armes de Valenciennes, appelée depuis Place du Canada.

De Valenciennes, les 3^e et 4^e divisions ont entrepris une poussée sur Mons, la 4^e opérant sur la droite de la route de Mons, et la 3^e sur la gauche. Au point de vue d'effet théâtral, les combats engagés ne comptent guère. Il y eut bien plusieurs engagements, mais l'ennemi était trop occupé à reculer pour éviter une déroute complète et il n'avait pas le temps d'opposer aucune résistance sérieuse. Au fur et à mesure que nos soldats entraient dans les villes et villages, la foule ivre de joie les acclamait et les embrassait, ne voyant en eux que des libérateurs et les traitant comme tels. Cette partie de la France sur le front canadien a été débarrassée de l'ennemi vers le 7 novembre, et la 4^e division a été relevée à la frontière belge par la 2^e division. A la date du 10 novembre, les 2^e et 3^e divisions étaient dans les faubourgs de

LA SITUATION DES CIVILS PRISONNIERS DE GUERRE

Les canadiens internés en Allemagne et leur rapatriement.

Le département des prisonniers de guerre du gouvernement impérial a informé le haut commissaire du Canada à Londres, que les civils canadiens internés en Allemagne seront exactement dans la même position que les autres sujets britanniques en ce qui concerne leur rapatriement.

En réponse à une demande de renseignements du haut commissaire du Canada touchant le rapatriement des civils canadiens restés en Allemagne, le département impérial des prisonniers de guerre déclare que leur position est semblable à celle des autres civils britanniques intéressés en Allemagne et qu'ils seront rapatriés conformément à l'article 18 de la convention d'armistice, attendu que l'accord de La Haye de 1918 n'est pas entré en vigueur, par suite de la conclusion de l'armistice.

D'après la communication du département impérial des prisonniers de guerre, on est à prendre des mesures en vue de la réception des sujets britanniques rapatriés à leur arrivée en Angleterre; mais à cause du nombre des prisonniers à rapatrier et de la nécessité de les embarquer sans délai, il ne sera pas possible aux autorités en Hollande d'envoyer à l'avance les listes des prisonniers voyageant sur chaque navire.

Patentes canadiennes.

Du mois d'avril 1917 au 31 mars 1918, il y a eu 8,683 demandes de brevets d'invention dans la Branche des brevets du département de l'Agriculture. Pendant cette période 7,233 brevets ont été accordés et 1,847 certificats ont été émis. 973 brevets ont été accordés à des inventeurs canadiens.

Mons; la 2^e sur la droite et la 3^e aux portes mêmes de la cité.

A 4 heures du matin, le 11 novembre, le 42^e bataillon (les Montagnards de Montréal), la P.P.C.L.I., les R.C.R. et le 44^e bataillon de la 7^e brigade, montèrent à l'assaut. La ville fut réellement capturée par le 42^e bataillon et les Princess Pats; quelques troupes des R.C.R. sont aussi entrées dans la cité. A onze heures, le temps fixé pour l'armistice, nous avons établi une ligne de cinq kilomètres à l'est de la ville; en neuf jours, les Canadiens avaient donc fait une avance de trente milles.

Dans l'après-midi du 11, le lieutenant général sir Arthur Currie et son état-major firent une entrée triomphale dans Mons où ils furent acclamés par des milliers de civils dans une démonstration des plus enthousiastes. Le général Currie a présenté à la cité un étendard canadien attaché à une lance et ce dernier occupe aujourd'hui une place d'honneur dans la salle du conseil à l'hôtel de ville. Comme escorte du commandant, on avait choisi un détachement du 5^e Lanciers du prévaut, tous portant le ruban de Mons car ils avaient été parmi les derniers à quitter cette ville, le 31 août 1914.

Ce fut à Mons que les Anglais ont commencé à se battre dans cette guerre et c'est là que la guerre finit. Durant toute la marche rude mais glorieuse des Canadiens, ceux-ci ont été grandement assistés par les troupes de chemin de fer canadiennes et le corps des forestiers canadiens, dont le travail a été extrêmement difficile à cause de la dévastation et de la destruction délibérée des voies ferrées, des ponts et des grandes routes.

DE VIEILLES ÉMISSIONS DE L'ÉTAT CANADIEN SONT DISCONTINUÉES

Le grand succès de l'Emprunt de la Victoire et l'inauguration de la campagne d'économie affectant d'anciens arrêtés ministériels.

DEUX SONT DÉJÀ ABROGÉS.

A cause du grand succès remporté par l'Emprunt de la Victoire et l'inauguration de la campagne d'économie en même temps que l'émission et la mise en vente des timbres d'économie et d'épargne de guerre sous la direction du comité National des épargnes de guerre, le comité du Conseil privé, à la recommandation du ministre des Finances, décrète la discontinuation de l'émission et de la vente des Bons d'Épargne de guerre autorisées par l'arrêté ministériel du 17 janvier 1917.

De la même façon on a décidé d'abroger l'arrêté ministériel du 5 janvier 1918 autorisant l'émission de \$50,000,000 de fonds de l'Etat consolidés au taux de 5½ pour 100 par année avec échéance les 1^{er} juin 1919, 1920 et 1921.

Les arrêtés en conseil adoptés le 10 décembre se lisent comme suit:

Au comité du Conseil privé a été soumis un rapport du ministre des Finances, daté le 4 décembre 1918, déclarant qu'en vertu de l'arrêté ministériel du 5 juin 1918 avait été autorisée l'émission de \$50,000,000 de fonds de l'Etat consolidés au taux de 5½ pour 100 par année avec échéance les 1^{er} juin 1919, 1920 et 1921.

Vu la souscription du récent Emprunt de la Victoire et l'inauguration de la campagne d'économie connexe à l'émission et la vente de timbres d'économie et d'épargne de guerre sous la direction du comité National des épargnes de guerre, le ministre recommande que l'émission et la vente des fonds de l'Etat consolidés autorisées par l'arrêté ministériel mentionné ci-dessus soit discontinuée.

Le comité agréé cette recommandation et la soumet pour approbation.

Au comité du Conseil privé a été soumis un rapport du ministre des Finances, daté le 2 décembre 1918, déclarant qu'en vertu de l'arrêté ministériel de janvier 1917 (C.P. 104) avait été autorisée l'émission et la vente par l'intermédiaire des bureaux de poste et des banques incorporées de Bons d'épargne de guerre de petites dénominations; lesdits bons étant rachetables dans les trois ans de la date de leur achat à des taux représentant leur escompte à intérêt raisonnable pour les trois ans précédant leur échéance.

Vu la souscription du récent Emprunt de la Victoire et l'inauguration de la campagne d'économie connexe à l'émission et la vente de timbres d'économie et d'épargne de guerre, le ministre recommande que l'émission et la vente de Bons d'épargne de guerre autorisées par l'arrêté ministériel mentionné ci-dessus soient discontinuées.

RODOLPHE BOUDREAU,

Greffier du Conseil privé.

Statistiques des spiritueux.

Les matières brutes utilisées dans la production des spiritueux pendant l'année fiscale terminée le 31 mars 1918, sont: malt, 5,292,991 livres; blé d'Inde, 35,633,568 livres; seigle, 7,027,450 livres; avoine, 124,460 livres; mélasse, 18,171,440 livres. La production des spiritueux provenant de ces matières brutes a été de 3,566,955 gallons d'alcool, ainsi que l'indique le rapport du ministre des Contributions indirectes pour cette période.

CONDITIONS OUVRIÈRES AU CANADA POUR LE MOIS DE NOVEMBRE

La plupart des ouvriers de munitions qui ont été congédiés ont été absorbés par d'autres industries—L'armistice et le marché industriel.

REVUE DES MÉTIERS.

Durant le mois de novembre, le marché du travail a été considérablement dérangé par la conclusion de l'armistice et, comme conséquence, par l'arrêt des commandes des munitions, dit une note du département du Travail. L'épidémie d'influenza a aussi causé passablement de perturbation pendant les premiers jours du mois, surtout dans les camps forestiers et dans les mines de charbon. Plusieurs centaines d'ouvriers de munitions ont été congédiés, mais dans la plupart des cas ils ont été absorbés par d'autres industries, de sorte qu'il n'y avait qu'un nombre relativement petit d'ouvriers sans ouvrage à la fin du mois.

Sur les 25,000 hommes et femmes employés aux munitions dans la ville de Toronto, 6,000 environ ont été congédiés pendant le mois, mais presque tous ont été immédiatement employés ailleurs.

Les fabricants d'instruments aratoires, à Toronto, ont pris 500 ouvriers additionnels. Il y a avait du travail en abondance dans les aciéries et les fabriques de poêles et de fourneaux, et les machinistes et les fabricants d'outils ont été en grande demande. Le travail s'est bien maintenu dans les constructions maritimes d'acier, à l'exception de Fort-William où l'on a renvoyé quelques centaines d'hommes. Il y a eu une légère diminution dans les constructions maritimes en bois à l'exception, toutefois, des chantiers de la côte de l'Ouest. Le groupe des denrées, les meuneries de farine et de nourriture pour les animaux, les abattoirs, les fabriques de conserves et les raffineries de sucre ont été en général très actifs. Les établissements d'eaux gazeuses sont restés dans leur léthargie habituelle. Les ouvriers de beurreries ont été bien occupés, mais les ouvriers de pâtisseries ont été peu occupés à cause du maintien des restrictions sur l'emploi du sucre. Dans les manufactures de tabac le travail a été généralement bon.

LE GROUPE TEXTILE.

Pour le groupe textile le travail a été bon tout le temps et l'on a même demandé plus d'ouvriers. Bon également le travail dans les fabriques de boîtes de carton, de sacs en papier et de nouveautés. Cela est dû au commerce de la saison de Noël. Pour les ouvrages en bois il a fallu plus d'ouvriers dans les fabriques de meubles. On a réduit le personnel des fabriques d'explosifs. Peu d'activité chez les potiers et les fabricants de verre et de pierres, mais plus de besogne dans l'industrie du ciment.

Dans le groupe des expéditeurs il fallut prendre des employés de plus

à cause de l'adoption par le gouvernement de la journée de huit heures pour les chemins de fer de l'Etat. Les usines de réparation ont été très occupées et il a fallu en augmenter les personnels. Les équipes de trains ont été très occupées à la transportation du grain, des bois marchands et des soldats. Le travail des débardeurs a continué d'augmenter dans les ports d'hiver et dans les autres ports on a remarqué une activité plus grande qu'à l'ordinaire pour la saison. La navigation sur les lacs a été relativement considérable pendant les premiers jours du mois.

L'INDUSTRIE MINIÈRE.

Dans les mines, les ouvriers n'ont pas été en aussi grande demande que pour les mois précédents. Dans les mines d'argent de Cobalt on a eu presque autant d'hommes qu'il en fallait, mais dans les mines d'or on a continué d'en manquer. Les mines de charbon de Fredericton et Fernie ont été considérablement affectées par l'épidémie d'influenza; à Fernie le feu a aussi causé des dommages.

La rareté des ouvriers dans les camps forestiers a été accentuée par l'épidémie, dans certains cas des camps entiers étant atteints; la demande pour la main-d'œuvre, toutefois n'y a pas été aussi grande que dans les mois précédents. Les scieries ont été pratiquement fermées pour la saison.

L'emploi de la main-d'œuvre dans les constructions est restée à peu près la même que dans le mois d'octobre, bien que l'on prédise une amélioration sensible pour un avenir rapproché. La valeur des permis de construction qui ont été accordés dans 35 villes a baissé de \$2,850,428 en octobre à \$2,387,045 en novembre, soit une diminution de 16.26 pour 100. En comparaison avec le mois de novembre 1917 il y a eu une augmentation de 11 pour 100.

BONS POSTAUX POUR LES SOLDATS CANADIENS EN ALLEMAGNE

Mesure nécessaire maintenant que nos troupes sont rendues sur le territoire allemand.

Le département des Postes vient de donner avis que les envois d'argent aux membres de l'armée canadienne maintenant rendue en Allemagne doivent se faire au moyen de bons postaux que l'on peut se procurer dans tous les bureaux de poste, et non pas au moyen du mandat-poste dont on se servait autrefois et qui pouvait être échangé dans le bureau de poste de France.

Ce changement est devenu nécessaire depuis que nos troupes ont changé de pays et sont rendues en Allemagne.

Les arrangements qui ont été faits à ce sujet avec les autorités postales anglaises assurent que les membres de l'armée canadienne n'auront aucune difficulté à échanger les envois qu'on leur fera dans n'importe quel bureau de poste militaire.

Immigration dans l'Ouest.

Au cours de la dernière semaine, d'après les déclarations du Commissaire de l'immigration, 159 personnes sont entrées dans les provinces de l'Ouest portant sur elles des valeurs en argent au montant de \$16,154, et possédant des effets pour une valeur de \$16,670, contre 365 personnes, des valeurs en argent pour un montant de \$63,697, et des effets pour une valeur de \$24,700, l'année dernière.

L'UTILISATION DU LIGNITE

La Commission s'occupe du travail préliminaire—Étude approfondie des différents types d'installation à réaliser avant le commencement des opérations à Souris.

ON ESPÈRE UN RENDEMENT POUR 1920.

La Commission d'utilisation de la lignite, chargée de l'exploitation des immenses ressources en lignite des provinces de l'Ouest, expose au Conseil des recherches scientifiques et industrielles qu'il y a beaucoup de travail préparatoire à faire avant que la commission soit en mesure de commencer la production réelle de la houille carbonisée et mise en briquettes, provenant de l'usine d'expérimentation que l'on projette d'établir dans les zones carbonifères de Souris, en Saskatchewan méridionale.

En juin de l'année dernière, le conseil, après une enquête sérieuse, a fait au gouvernement un rapport portant que l'utilisation des lignites de l'Ouest, dont il existe 57,000,000,000 de tonnes en Saskatchewan seulement, est praticable au point de vue commercial ainsi que les épreuves de laboratoire le démontrent. Cependant, ce n'est que l'été dernier qu'une entente a été finalement conclue entre le gouvernement fédéral et les gouvernements du Manitoba et de la Saskatchewan, pourvoyant à l'établissement d'une usine d'expérimentation au coût de quelque \$400,000 et d'une capacité annuelle de rendement de 30,000 tonnes.

La commission nommée pour donner suite au projet est composée de R. A. Ross, ingénieur-conseil de Montréal et membre du conseil des recherches; de l'honorable M. J. A. Sheppard, de Moosejaw, et de J. M. Leamy, ingénieur-électricien de la province du Manitoba. Etant donné que l'autorisation d'aller de l'avant, qui est d'une si vitale importance pour la population du problème du combustible au Canada, n'a été obtenue que l'automne dernier, il ne paraît pas maintenant que le projet d'une exploitation houillère considérable doive se réaliser dans l'Ouest avant 1920.

La commission expose qu'avant d'entreprendre l'achat de machines et la construction de l'usine, il faudra consacrer de six à huit mois à une étude approfondie de toutes les méthodes et procédés de carbonisation et de mise en briquettes qui aient été essayés sur ce continent. Après cela, l'achat des machines et la construction de l'usine prendront encore six mois, et il faudra en outre six mois de plus pour la mise au point de l'entreprise commerciale et de l'exploitation. Vers le printemps de 1920, on s'attend à ce que la nouvelle usine d'expérimentation soit en pleine activité et que les voies aient été préparées en vue de l'établisse-

ment d'autres usines pour l'exploitation des autres zones carbonifères de l'Ouest.

Edgar Stanfield et R. de L. French, ingénieurs en mines et en chimie, sont actuellement en tournée aux Etats-Unis pour le compte de la commission, pour inspecter les usines de briquettes qui fonctionnent déjà chez nos voisins.

En définitive, on a confiance que l'Ouest en arrivera à se suffire en charbon, pour le chauffage, l'éclairage et la production de l'énergie, épargnant ainsi au Canada des déboursés annuels s'élevant à des millions de dollars qui vont actuellement aux Etats-Unis pour l'achat de l'antracite; l'Ouest pourra se procurer le charbon à \$2 la tonne meilleur marché, et Ontario et Québec seront affranchis de tout danger pouvant résulter d'une disette de charbon provenant des mines de Pennsylvanie.

L'AVENIR DU COMMERCE DE VIANDE DU CANADA

La qualité conservera le marché britannique.

"La production est excessivement importante; mais la qualité, la condition et le fini sont encore plus essentiels, si nous voulons assurer à nos produits l'accès des marchés de la Grande-Bretagne et de nos Alliés, d'après la déclaration du ministre britannique des vivres. Il y a, cependant, une autre raison, et pour nos cultivateurs et, de fait, pour tous les Canadiens, une raison presque aussi importante pour laquelle nous devrions faire tous les efforts afin de ne mettre sur le marché d'exportation que les viandes de la meilleure qualité et fini à l'époque actuelle et dans un avenir prochain; tout notre surplus de bacon et une très forte partie de notre surplus de bœuf doivent, en effet, trouver un débouché en Grande-Bretagne. Si nous voulons donc conserver notre place sur le marché britannique, tant aujourd'hui qu'à l'avenir, il est évident que nous devons maintenir la bonne réputation que nous avons déjà acquise à notre bacon comme article supérieur et améliorer notre condition présente de pays producteur de bœuf; la prospérité continue de nos intérêts dans la production du bœuf dépend considérablement de notre position sur les marchés britanniques. Je fais cet appel avec la conviction assurée que l'étalon fixé cette année déterminera facilement notre réputation, et servira grandement à établir notre position commerciale en ces lignes, non seulement pour un avenir prochain, mais même plus éloigné.

"Je ne crois rien exagérer en disant que de la manière dont nous traiterons la situation à l'heure actuelle dépend en grande partie l'existence même de notre commerce de bacon et de bœuf, et je sens que ce n'est pas trop demander quand j'insiste auprès de chaque éleveur et cultivateur individuel sur l'importance de faire tout son possible pour assurer l'envoi de produits parfaits seulement sur le marché."—L'hon. T. A. Crerar, ministre de l'Agriculture.

Dix-huit lépreux au Canada.

Le rapport du ministère de l'Agriculture indique qu'il y a 13 lépreux dans le lazaret de Tracadie, N.-B., et 5 dans celui de Darcy-Island, Colombie-Britannique. Ce sont là les seuls cas de lèpre connus jusqu'ici au Canada.

Fabrication des cigares au Canada.

Le nombre total de cigares fabriqués au Canada en 1917 a été de 237,647,769 et en 1918 de 253,324,968, d'après le rapport récemment publié par le département du Revenu de l'Intérieur.

LA SAISON DE PRODUCTION DANS L'OUEST

Elle est maintenant close---
Le battage étant terminé, on peut à présent évaluer la récolte---Moins de blé, mais plus d'avoine qu'en 1917.

Le bureau du commissaire de l'Immigration et de la Colonisation, à Winnipeg, publie la note suivante sur la situation actuelle dans l'Ouest:

Dans le Manitoba la température a été douce, mais il est tombé beaucoup de neige depuis les quelques derniers jours. Dans la Saskatchewan et l'Alberta la température a été belle et douce avec très peu de neige. Dans la Colombie-Britannique il a beaucoup plu sur la côte et il est tombé une grande quantité de neige dans la division Revelstoke du chemin de fer Canadien du Pacifique.

CHIFFRES SUR LES GRAINS.

On a inspecté sur tous les chemins de fer de l'Ouest, pendant la saison des grains commençant le 1er septembre, le nombre de boisseaux de grains suivants:

	Blé.	Autres grains.	Total.
1918..	67,506,000	14,195,500	81,700,500
1917..	92,880,000	26,097,000	118,977,000

Il y a en entrepôts dans les éleveurs, sur la ligne des lacs, 12,346,658 boisseaux de grains.

Il y a en réserve dans les éleveurs du gouvernement à l'intérieur, 1,549,387 boisseaux à Moosejaw, 760,227 à Saskatoon et 1,511,178 à Calgary.

TABLEAU COMPLET DE LA RÉCOLTE.

Le battage des grains une fois terminé on peut maintenant compiler les rapports établissant les quantités de céréales produites par la récolte. L'estimation du bureau des statistiques pour l'année 1918 (tout le Dominion compris) donne une récolte de 758,261,700 boisseaux de tous grains, soit une augmentation de 8.5 sur l'année dernière. Les chiffres officiels qui suivent donnent un état de la production pour les grains les plus importants:

	1917.	1918.
Blé.	231,730,200	210,315,600
Avoine.	393,570,000	403,009,000
Orge.	51,684,000	83,262,500
Seigle.	4,239,800	10,375,500
Pois.	2,786,000	4,384,700
Autres grains.	33,899,000	46,913,600

Les récoltes de racines et de fourrages ont égalé la moyenne et, en supposant qu'elles ont la même valeur que l'année dernière, on peut les évaluer cette année à \$1,235,000,000.

L'AGRICULTURE CHEZ LES SAUVAGES.

M. W. M. Graham, qui avait été chargé de la campagne pour une plus grande production sur les réserves indiennes, rapporte qu'on a établi sur les réserves de l'Ouest cinq fermes de "plus grande production" et qu'on y a préparé une grande étendue de terrain pour les semailles du printemps prochain. Voici le détail de ces travaux:

	Acres.
Gleichen, Alta, réserve des Pieds-Noirs.	2,500
Cluny, Alta, réserve des Pieds-Noirs.	5,500
Macleod, Alta, réserve des Sang.	5,500

Edenwold, Alta, réserve des Muscowpetung.	8,600
Sintaluta, Sask., réserve Assiniboine.	1,000
Broadview, Sask., réserve du Lac Croche.	3,600
	21,200

Sur la réserve de File Hills on a acheté 384 têtes de bétail.

La récolte de miel dans le Manitoba, cette année, va s'élever à 1,000,000 de livres et représente une valeur de \$280,000.

LE MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Les commerçants de bestiaux de l'Ouest canadien comptent que leurs affaires vont s'améliorer considérablement du fait que le ministère anglais des vivres s'est engagé à acheter le bœuf au Canada sur la même base de poids et de prix qui est appliquée aux Etats-Unis—c'est-à-dire que le bœuf peut être préparé de façon à peser 475 livres au lieu de 500 livres.

Un recensement du bétail fait dans la Saskatchewan par le département de l'Agriculture indique que les chevaux ont augmenté de 888,672 à 1,000,076 depuis 1917, les bêtes à cornes de 1,211,090 à 1,279,331, les moutons de 127,892 à 134,177 et les volailles de 7,847,741 à 8,000,369; le nombre des cochons a diminué de 573,938 à 521,240.

La Saskatchewan Co-operative Creameries, Ltd., a fabriqué pendant l'année, dans vingt beurriers qu'elle possède, plus de 1,000,000 de livres de beurre, soit une augmentation de plus de 500,000 livres sur l'année dernière.

LES MINES DE LA COLOMBIE.

La Canadian Copper Corporation corrobore le renseignement qui nous avait été donné, savoir, que ses opérations de fondage des minerais allaient être suspendues indéfiniment parce qu'on ne lui fournissait plus de minerais en quantités suffisantes.

La fonderie de Granby a repris ses travaux le 25 novembre après un chômage de près de trois semaines causé par l'épidémie d'influenza.

Les conditions redeviennent normales dans les mines de charbon de l'Alberta. A Drumheller, où la production avait été réduite de près de moitié à cause de l'épidémie, les affaires ont repris leur cours normal.

CONSERVATION DE L'ÉPINETTE.

L'importance du bois d'épinette pour la construction des aéroplanes, maintenant qu'elle est démontrée, va probablement inspirer des mesures spéciales pour la conservation de cette sorte de bois dans la Colombie-Britannique. On en estime l'approvisionnement total à 14 billions de pieds. On trouve ce bois dans les îles Charlotte et dans les baies profondément dentelées et les passages de l'île Vancouver, de même que sur la terre ferme de la province de la Colombie. On a remarqué là des souches qui avaient huit pieds et quelquefois douze pieds de diamètre. Ce genre d'industrie avait atteint un tel degré de perfectionnement qu'on a pu mettre à la disposition de la Grande-Bretagne et de ses alliés la plus grande quantité de bois reconnu jusqu'ici comme le plus propre à la fabrication des avions.

La prise totale de saumon dans la rivière Fraser pour le mois d'octobre a été de 294,434 quintaux, contre 207,186 quintaux que l'on avait pris l'année dernière.

AVOINE AMÉRICAINE POUR LES CULTIVATEURS DU NORD-OUEST

La difficulté d'obtenir au Canada la qualité requise pousse la commission à chercher des graines sur le marché américain.

EN FRANCHISE DE DROIT.

La division du Service militaire ne comprend actuellement que juste le personnel requis pour clore les détails de l'administration. On se propose de conserver ces quelques membres jusqu'à la fin de la session prochaine, vu la probabilité d'interpellations à son sujet dans la Chambre.

A cause de la destruction d'une forte partie de la récolte d'avoine dans l'Alberta et la Saskatchewan, on croit que la Commission des achats du gouvernement canadien devra se procurer trois millions et demi de boisseaux d'avoine de semence. Jusqu'à la date du 1er décembre 1918, on n'avait pu s'assurer qu'environ 130,000 boisseaux de la qualité requise et, en vertu de l'arrêté en conseil ci-dessous, la commission est autorisée à acheter aux Etats-Unis de l'avoine de semence en franchise de droits de douane:

Le comité du Conseil privé a considéré un rapport conjoint, en date du 9 décembre 1918, du ministre de l'Agriculture et du ministre intérimaire des Douanes, soumettant—que, la récolte d'avoine de 1918, dans la province d'Alberta et dans la moitié sud-ouest de la province de la Saskatchewan, ayant été détruite en grande partie par une sécheresse extrême dans la zone méridionale, et par des gelées précoces dans celle du nord, les cultivateurs établis en ces localités ont besoin d'aide pour acheter l'avoine de semence requise.

On estime à trois millions et demi (3,500,000) boisseaux la quantité d'avoine de semence que devra fournir la commission des achats de grains du gouvernement canadien, et de celle-ci ladite commission n'a pu se procurer, jusqu'à la date du 1er décembre, que 130,000 boisseaux d'avoine de semence des qualités n° 1 et n° 2, bien qu'elle ait offert aux fermiers et aux commerçants des primes substantielles au-dessus des valeurs courantes du marché pour toute avoine expédiée aux éleveurs intérieurs de têtes de lignes du gouvernement canadien et qui y serait jugée convenable pour fins de semence.

Les régions ayant ainsi besoin d'avoine de semence sont couvertes de terres neuves et propres, et les cultivateurs, organisations agricoles et corporations municipales en dedans de ces limites qui, combinés, ont déjà placé auprès de la commission des achats de grains des commandes s'élevant à plus de 600,000 boisseaux d'avoine de semence, ont insisté pour obtenir des graines de la qualité n° 1, afin de pouvoir conserver leurs terres propres.

Malheureusement, la récolte d'avoine satisfaisante, du Manitoba et de la partie nord-est de la Saskatchewan, a poussé sur des terres en culture depuis assez longtemps et qui produisent de folles avoines et des mauvaises herbes; aussi est-il difficile de se procurer dans ces régions aucune quantité appréciable d'avoine de semence pure.

On croit qu'il ne sera pas possible de se procurer plus d'un million et demi (1,500,000) boisseaux d'avoine de semence, des qualités n° 1 et n° 2, de toutes les sources connues des trois provinces des prairies.

On s'attend à ce que la commission des achats de grains puisse se procurer environ un demi-million de boisseaux d'avoine de semence, des variétés de maturation précoce, dans la province de l'Ontario.

L'avoine marchande de l'Ontario consiste en un mélange de variétés de ma-

L'ENSEIGNEMENT DE L'AGRICULTURE DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES.

Le département de l'Agriculture recommande l'enseignement des principes élémentaires de l'agriculture dans toutes les écoles primaires des provinces de Saskatchewan, Alberta, Nouveau-Brunswick et île du Prince-Edouard. Cet enseignement est obligatoire.

Dans la province de Québec, cet enseignement est obligatoire dans toutes les écoles rurales et il est recommandé pour toutes les autres écoles, protestantes ou catholiques.

Dans la province d'Ontario, l'enseignement est facultatif dans les écoles publiques et les écoles séparées. On le donne actuellement dans plus de mille de ces écoles aussi bien que dans nombre de High Schools.

Dans le Manitoba, l'enseignement de l'agriculture est donné dans les grades inférieures.

Dans la Nouvelle-Ecosse, il est porté au programme comme sujet facultatif dans toutes les écoles, et dans la Colombie-Britannique on le donne dans toutes les écoles élémentaires.

La semaine de la morue.

La Commission des vivres du Canada publie la déclaration suivante:

"Vu les efforts considérables déployés par les pêcheurs canadiens et la grande quantité de morue maintenant sur le marché, la Commission des vivres souhaiterait que pour cette semaine les consommateurs canadiens se fassent un devoir d'acheter de ce poisson. La qualité de la morue actuellement offerte en vente est en tous points supérieure, et il suffira que les consommateurs, à l'intérieur du pays goûtent une fois de la morue prise en hiver, pour que ce poisson devienne aussitôt populaire. A l'heure actuelle, la morue constitue l'un des substituts de la viande les plus économiques et les plus nutritifs qu'il soit possible de se procurer."

turation précoce et très tardive, qui ne conviendrait guère pour fins de semence dans l'Ouest du Canada.

On peut compter sur la province de l'île du Prince-Edouard pour 300,000 boisseaux d'avoine de semence n° 1, de variétés satisfaisantes, et l'on croit qu'il sera nécessaire d'acheter et de transporter une partie de ces graines à la province de la Saskatchewan, à moins qu'on jugerait inopportun de le faire au point de vue économique.

Après des enquêtes faites dans le Dakota-Sud et le Minnesota, aux Etats-Unis, il semble possible de s'y procurer une moyenne de sept wagons remplis d'avoine de semence par semaine. Ces graines comprennent des variétés des plus convenables au climat de la partie sud de l'Alberta et de la Saskatchewan, et il semble presque nécessaire, cette année, d'aller chercher sur ce marché de l'avoine de semence n° 1 afin de maintenir le type de production en vue dans les provinces des prairies.

La firme Northrup King & Co., de Minneapolis, Minn., a offert, dans une lettre signée par M. E. C. Massey, le président de la compagnie, à la Commission des achats de grains de l'avoine de semence, de la qualité désirée, à raison de soixante-dix-sept à soixante-dix-huit cents le boisseau de trente-six livres, 1. à b. des wagons à Minneapolis, ces prix étant sujets à varier en conformité des conditions du marché.

Les ministres sont d'avis qu'il est désirable et dans l'intérêt du pays de profiter de cette offre.

En conséquence, les ministres recommandent respectueusement que la Commission des achats de grains soit autorisée à acheter de l'avoine de semence aux Etats-Unis.

Les ministres recommandent de plus que l'avoine de semence ainsi achetée ne soit pas sujette au paiement des droits de douane et que tous droits perçus sur telle avoine de semence achetée aux Etats-Unis par la Commission des achats de grains, soient remboursés.

Le comité donne son assentiment aux recommandations ci-dessus et les soumet pour approbation.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

Bulletin Officiel Canadien

Publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information.

Bureaux: Hope Chambers,
Rue Sparks, Ottawa.
Tél.: Queen 4055 et Queen 7711.

Le BULLETIN OFFICIEL CANADIEN est adressé gratuitement aux membres du Parlement, aux membres des Législatures provinciales, à la magistrature, aux journaux quotidiens et hebdomadaires, aux officiers de l'armée, aux maires et aux maîtres de poste des villes et des villages, à tous les fonctionnaires publics et aux institutions qui sont en mesure de répandre les nouvelles officielles.



Prix de l'abonnement.

Un an... \$2.00
Six mois... 1.00

Tous les chèques, mandats, traites, doivent être faits payables à: CANADIAN OFFICIAL RECORD, Ottawa.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ EN CONSEIL N° 2206.

"Le Comité du Conseil Privé constate de plus, que, cette guerre étant le fait de tout le peuple canadien, il est désirable que le peuple tout entier soit tenu aussi complètement au courant que possible des actes du gouvernement concernant la conduite de la guerre, aussi bien que de ceux concernant la solution de nos problèmes domestiques, et pour atteindre ce but, il est d'avis qu'un BULLETIN OFFICIEL devrait être fondé et publié une fois par semaine pour faire connaître les mesures prises par le gouvernement en rapport avec la guerre, et, d'une façon générale, la participation à tous les degrés de la nation à la guerre."

LA CONSCRIPTION CÔUTE AU PAYS \$4,000,000.

Le service militaire obligatoire a coûté au Canada tout près de \$4,000,000, soit \$32 par individu enrôlé dans l'armée ou environ \$20 par homme des renforts réellement fournis sous le régime de la loi du service militaire. Ce dernier chiffre est déduit de données de l'enregistrement. Il comprend, outre les hommes enrôlés de fait, ceux qui avaient obtenu une exemption temporaire et qui devaient être éventuellement versés dans le service. On ne croit pas, cependant, que tous les rapports concernant le fonctionnement de la loi du service militaire puissent être complétés et fournis avant la mi-janvier.

Les registraires des différents districts sont actuellement occupés à compiler leurs rapports et, tant qu'on n'aura pas reçu ceux-ci, il sera impossible de constater exactement jusqu'à quel point les diverses provinces et les districts militaires ont répondu respectivement aux appels variés émis en vertu des dispositions de la loi du service militaire. On présume toutefois que les rapports indiqueront que quelque 25,000 hommes, en tout et partout, se sont rendus coupables de délits prévus par la loi, tant sérieux que secondaires. Le gouvernement a déjà fait part de son intention de poursuivre les réfractaires. Il est possible qu'à la prochaine session, il soumette quelque projet de loi ayant pour but de les priver de leurs droits ou privilèges électoraux pour une période de temps déterminée.

UN PRÊTRE FRANÇAIS REND HOMMAGE AUX CANADIENS

Certains journaux ont publié récemment une photographie montrant le prince de Galles, le général Currie et quelques officiers canadiens reçus dans l'église de Denain par le curé de cette paroisse.

Le discours prononcé alors par ce dernier est d'une éloquence vibrante et remarquable:

"Dieu soit loué", s'écria-t-il, "et merci aussi à nos braves libérateurs! Tel est le cri, Seigneur, tel est le cri, messieurs les officiers et mes Frères, qui s'échappe de nos cœurs en ce jour de délivrance. Dieu soit loué! C'est à Lui tout d'abord que doit s'adresser notre hommage. Il est l'auteur de tout bien. Il est le seigneur et le maître de toutes choses. Mais il se sert d'instruments pour l'accomplissement de ses volontés, et l'instrument de délivrance dont il s'est servi en ces derniers jours, c'est la nation britannique, et je salue Son Altesse le prince de Galles, comme l'espoir légitime et la personnalité sympathique qui incarne un grand peuple, ami dévoué de notre chère France."

Faisant ensuite allusion à la "vaillante tenacité" et la "magnifique armée" de la Grande-Bretagne, monsieur le curé ajoute:

"Parmi les parties diverses de cette grande armée, nous avons la joie, l'honneur et le devoir d'acclamer ce matin l'une des plus glorieuses, le Corps canadien. Nous l'acclamons avec une joyeuse et profonde gratitude, car c'est la quatrième division du Corps canadien qui a été, avec tant d'habileté et de bravoure, l'instrument de notre libération. Nous l'acclamons avec admiration pour la direction sage et ferme que lui a donnée son éminent commandant,

avec l'aide d'un état-major d'élite; nous l'acclamons pour la bravoure et l'endurance de ses soldats; pour la science et le dévouement de ses chefs admirables; pour la confiance réciproque qui unit si étroitement les officiers aux soldats; pour sa force invincible de résistance—car chacun sait que le Corps canadien n'a jamais reculé; pour l'animation joyeuse dont nous avons été témoins pendant le cours de l'avance qui vient de nous délivrer. Le Corps canadien? Nous l'acclamons avec une profonde et affectueuse sympathie.

"O Canada! Canada! N'est-il pas un peuple frère de notre France? Frère par le sang qui coule en ses veines; frère par la communauté des sentiments chevaleresques; frère par les sentiments du cœur.

"Je n'ai pas besoin de chercher des preuves dans l'histoire du passé; c'est l'histoire d'hier. Lorsqu'on apprend là-bas, au delà des mers, que la chère France était envahie et mise en danger, quatre cent mille Canadiens accoururent à son secours—comprenez-bien, quatre cent mille volontaires. Et depuis, combien ils ont combattu, souffert, Dieu le sait, combien sont morts, peut-être cinquante mille, et ils continuent encore leur œuvre fraternelle de dévouement; ils continuent encore après quatre années, et voilà qu'ils nous ont délivrés.

"O frères! O nobles et vaillants soldats du Canada! Fiers et admirables officiers, braves et courageux soldats, laissez-nous vous offrir, dans l'enthousiasme de cette inoubliable manifestation, l'hommage de notre cordiale et impérieuse gratitude."

LES SOLDATS EN ACTIVITÉ DE SERVICE ET LE SERVICE CIVIL

Abolition de la période de résidence au Canada pour l'admission aux examens.

Les soldats qui ont fait du service actif en Europe au cours de la guerre actuelle et ont un dossier honorable à l'époque de leur libération, seront admis à tous les examens du service civil sans qu'il soit tenu compte de la durée de leur résidence au Canada.

Un arrêté en conseil à cet effet a été adopté le 5 décembre 1918. Le voici:

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, sur la recommandation du secrétaire d'Etat, et en vertu de l'article 41 de la Loi du service civil, 1918, d'autoriser, et il autorise par les présentes l'admission à tous les examens du service civil, indépendamment de la durée de leur résidence au Canada, de toutes les personnes qui sont sujettes britanniques de naissance ou par naturalisation et qui étaient domiciliées au Canada à la date de leur enrôlement et ont été en service actif outre-mer dans les forces militaires ou navales de Sa Majesté ou de toute puissance alliée de Sa Majesté pendant la guerre actuelle, et qui ont quitté ce service avec un dossier honorable ou ont été honorablement réformées.

SECOUSSES SISMIQUES EN- REGISTRÉES DANS LES OB- SERVATOIRES DU CANADA.

Le sismographe de l'observatoire météorologique de Toronto a enregistré 144 secousses de tremblement de terre pendant l'année finissant avec le mois de mars 1918, et le sismographe de l'observatoire de Victoria en a enregistré 122 pendant la même période, d'après le rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries qui vient d'être publié. Les deux observatoires canadiens sont comptés parmi les plus importants pour l'étude des lois qui régissent les tremblements de terre.

LES PERTES DE L'ANNÉE SUR LES CÔTES CANADIENNES.

Pendant l'année 1917, les navires de haute mer et les côtières de la marine canadienne ont subi 239 accidents, dit le rapport du département de la Marine et des Pêcheries. Ce rapport couvre les opérations de l'année 1917-18 et vient d'être publié. Les dommages subis sont estimés à \$4,850,145 pour les navires et à \$4,310,350 pour les cargaisons, et il y a eu 152 pertes de vies. La liste comprend douze navires qui ont été coulés par des sous-marins.

Réserves forestières du Canada.

Le rapport du département de l'Intérieur indique que l'étendue totale des réserves forestières au Canada est de 23,042,640 acres.

ENQUÊTES SUR LES MAISONS DE COM- MERCE ENNEMIES

Déclaration du gouverne- ment au sujet d'enquêtes faites sur la propriété des aubains ennemis et leur commerce au pays.

Le gouvernement a fait une déclaration dans laquelle il passe en revue les mesures prises pour faire observer les divers règlements concernant la propriété des aubains ennemis et leur commerce au Canada. On y fait remarquer que, depuis qu'on a codifié les ordonnances concernant le commerce avec l'ennemi, le secrétaire d'Etat a fait plusieurs enquêtes; on a fait des enquêtes chaque fois qu'on a porté à la connaissance de ce ministère des cas où des propriétés étaient détenues par des aubains ennemis ou lorsqu'il s'agissait de commerce de la part de ceux-ci.

Dans plusieurs cas on a chargé des experts en comptabilité de faire des enquêtes et de soumettre des rapports, et parmi la liste des maisons de commerce qui ont fait le sujet d'enquêtes nous trouvons toutes celles dans lesquelles Alvo von Alvensloben, de Vancouver, était intéressé. En plus, le ministère des Finances s'est occupé de la mise en vigueur des dispositions des arrêtés, en percevant des argent, en enregistrant les propriétés ennemies au Canada et les réclamations pour dettes dues à des Canadiens par des personnes en pays ennemis, et vice versa. Le comité concernant les dettes des ennemis s'occupe maintenant de ces réclamations, et tous les détails concernant ces réclamations sont envoyés au représentant du Canada à la conférence de la paix. La déclaration se continue dans les termes suivants:

"On a obtenu les renseignements concernant la propriété et le commerce ennemis de plusieurs sources: par la censure des lettres, les rapports de la police, les plaintes portées au secrétaire d'Etat par diverses personnes et les enquêtes. Dans un grand nombre de cas on a réussi à aplanir les difficultés au moyen de la correspondance qui établissait l'innocence des personnes en question, et démontrait ainsi l'inutilité de faire une enquête. Cependant, dans les cas où on a prouvé que des ennemis détiennent des propriétés au Canada, ou que des Canadiens ont des dettes envers les aubains ennemis, ou que l'on a fait du commerce contrairement aux dispositions des ordonnances codifiées, nous avons fait des enquêtes sérieuses. Lorsqu'on ne réussissait pas à établir clairement les faits par correspondance, on remettait la cause à des experts en comptabilité qui faisaient enquête, et soumettaient un rapport détaillé.

"Lorsque ces rapports démontraient que des ennemis détenaient de la propriété au Canada, ou qu'on avait des dettes envers des aubains ennemis, on a demandé aux tribunaux de nommer des receveurs et des contrôleurs, ou de procéder à la liquidation de la firme ennemie."

PROJET DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN MUSÉE DE GUERRE PAR LE GOUVERNEMENT

Une commission devra faire rapport relativement à un emplacement convenable où l'on gardera les trophées de guerre, les peintures historiques et les autres objets concernant la participation du Canada à la guerre.

Le gouvernement a décidé d'établir un musée de guerre, où l'on pourra garder et exposer les trophées de guerre, les peintures historiques et les autres objets d'intérêt concernant la participation du Canada à la guerre.

On a passé un arrêté en conseil le 11 décembre 1918, nommant une commission qui sera désignée sous le nom de "Commission des archives et des trophées de guerre", qui devra faire rapport relativement à un emplacement approprié pour l'établissement du musée et à la distribution des trophées, etc., entre les diverses provinces, municipalités, sociétés patriotiques et autres associations.

Le comité du Conseil privé a en main un rapport envoyé par le ministre de la Milice et de la Défense dans lequel il est dit, qu'il serait à propos de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour assurer la conservation des archives, de la correspondance officielle et de tous les autres documents concernant la participation de la Puissance du Canada à la guerre, au cours de la guerre européenne, 1914-18, avec toutes les autres archives et les documents concernant l'organisation, le développement et le service de l'armée canadienne, que l'on pourra obtenir au Canada et en Europe, et aussi voir à l'établissement d'un musée commémoratif de guerre où l'on gardera et exposera les trophées de guerre, les peintures historiques et les autres objets d'intérêt concernant la participation du Canada à la guerre.

En conséquence, le ministre recommande ce qui suit:

1. Qu'une commission, qui sera désormais connue sous le nom de "Commission des archives et des trophées de guerre", soit nommée pour faire rapport relativement à l'établissement d'un local approprié où l'on gardera ces archives et ces trophées, et aussi pour obtenir des renseignements et faire rapport sur la meilleure manière de procéder à la distribution d'une partie de ces trophées entre les diverses provinces, municipalités, maisons d'enseignement, sociétés patriotiques, etc., selon que l'on jugera de la chose à l'avenir.

2. Que l'on demande aux personnes suivantes de faire partie de la Commission:

Sir Edmund Walker, C.V.O., de la cité de Toronto.

A. C. Doughty, C.M.G., LL.D., de la cité d'Ottawa, archiviste du Dominion.

Brig.-général E. A. Cruikshank, de la cité d'Ottawa, directeur de la section s'occupant de la partie historique.

Un personnel général.

3. Il sera peut-être bon, plus tard, d'ajouter au personnel de la commission projetée: (a) un repré-

sentant de chacune des provinces; (b) des représentants de l'armée expéditionnaire canadienne.

4. Que les membres de cette commission (excepté ceux qui demeurent à Ottawa) reçoivent dix dollars (\$10) par jour pour leurs dépenses personnelles en plus de leurs frais de chemin de fer lorsqu'ils assisteront aux séances de la commission, ou lorsqu'ils seront occupés tout particulièrement de ses affaires.

5. Que la Commission ait le pouvoir de se nommer un secrétaire (qui pourra être un de ses membres, agissant en cette qualité sans rémunération), et tous les autres commis dont elle pourra avoir besoin.

6. Que la Commission fasse rapport au Gouverneur en conseil par l'entremise du président du conseil, de temps à autre relativement au plan ou projet qu'elle désirera soumettre à l'approbation de celui-ci. Le comité approuve les recommandations précitées et soumet le tout à votre approbation.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

LA CONVENTION RESTE EN FORCE.

Dans un mémorandum des douanes, avis est donné que la convention concernant les relations commerciales entre le Canada et la France va rester en force jusqu'au 19 septembre 1919 et qu'on est à considérer la question de la continuer en vigueur après cette date.

En conséquence, afin d'empêcher, autant que possible, que la réputation établie de toute la Colombie-Britannique pour son bon hareng salé ne soit détruite ou, du moins, lésée par l'encaquement et l'expédition sur le marché de hareng à salaison défectueuse ou inférieure, le département du Service Naval a nommé William Wilson, de Prince-Rupert, pour donner aux nouveaux propriétaires de salaisons des avis et des instructions ainsi que pour inspecter et marquer leur marchandise durant la prochaine saison du hareng, en conformité des dispositions de la loi concernant l'inspection du poisson.

Le nouveau fonctionnaire a acquis, en Ecosse, une parfaite expérience dans la confection des caques et dans l'encaquement du hareng, et tous les intéressés peuvent être assurés de sa compétence pour le travail qu'on lui a confié.

Il aura son bureau-chef à Nanaïmo, où tous les encaqueurs ou les acheteurs qui désireraient se prévaloir de ses bons offices devront lui adresser leurs communications aux soins de l'inspecteur local des pêcheries.

L'embargo sur le malt est enlevé.

La Commission des vivres du Canada a enlevé l'embargo sur les chargements de malt et le département des exportations et des importations est prêt à accueillir favorablement toute demande d'exportation de malt aux États-Unis, au Mexique, aux républiques de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud, à Cuba, aux Indes occidentales, à Terre-Neuve et au Japon.

CONTRATS POUR LA CONSTRUCTION DE QUATRE NAVIRES EN ACIER

On construira deux navires à Prince-Rupert et deux autres à New-Glasgow pour le compte de la marine du gouvernement fédéral.

Les contrats accordés pour la construction de quatre navires devant appartenir au gouvernement, dont deux de 8,100 tonnes construits à Prince-Rupert et deux de 2,800 tonnes construits à New-Glasgow, ont été ratifiés par les arrêtés en conseil suivants passés le 12 décembre 1918. On y trouve les détails concernant ces navires et leurs dimensions:

Le comité du Conseil privé a en main un rapport, daté le 10 décembre 1918, envoyé par le ministre de la Marine et des Pêcheries, disant qu'il avait étudié un mémoire préparé par l'architecte naval du ministère de la Marine, relativement à la construction des navires. Ce mémoire avait été présenté par le sous-ministre de la Marine et des Pêcheries, et disait:

Que le 8 novembre 1918, messieurs de la John L. Mullen Construction Company avaient offert au ministère de construire deux navires de 8,100 tonnes, du genre des navires à deux ponts, et dont les détails les plus importants suivent:

Longueur entre les perpendiculaires...	400' 0"
Largeur gabariée...	52' 0"
Profondeur gabariée...	31' 0"
Tirant d'eau lorsque le navire est chargé...	25' 1"
Poids mort en tonnes (anglaises)...	8,100
Vitesse sur essai...	11½ nœuds.
Machines...	27" x 44" x 73"

Que le plan de ces navires est semblable à ceux que l'on construit actuellement sur la côte du Pacifique et de l'Atlantique et conforme aux exigences de l'inspection des Lloyd's, du British Board of Trade et du Canada pour les navires à marchandises modernes.

Que tous les plans de la coque et des machines avaient été préparés et approuvés, et pouvaient être remis immédiatement aux soumissionnaires pour les guider dans le travail de la construction.

Le ministre déclare que le ministère de la Marine peut se procurer tout l'acier nécessaire à la construction de ces deux navires.

Que la John L. Mullen Company s'engage à construire ces deux navires pour la somme de \$1,603,800 chacun, ou au taux de \$198 par grosse tonne, selon le poids mort.

Que l'on promet de livrer le premier navire quatorze mois après la signature du contrat, et le second quatre mois plus tard.

Que la compagnie déclare qu'elle a l'intention de fabriquer et construire les navires au complet à Prince-Rupert, C.-B., et de se servir à cette fin des usines et des cales sèches du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique en ce port, pour la durée de la construction, sujet à la priorité des droits du gouvernement canadien, et de l'amirauté britannique tel que convenu dans son bail avec la compagnie du chemin de fer.

Que d'après l'avis de l'architecte naval du ministère de la Marine le prix mentionné est raisonnable pour la construction de ces navires en Colombie-Britannique, si on tient compte du prix actuel de la main-d'œuvre, des matériaux et du transport.

Que comme le prix mentionné est jugé raisonnable, l'architecte naval recommande qu'on accepte ces offres.

Que le sous-ministre de la Marine approuve ce qui précède.

Le ministre recommande qu'on l'autorise à conclure un contrat avec Messieurs de la John L. Mullen Construction Company, Limited, pour la construction à Prince-Rupert de deux navires à double ponts de 8,100 tonnes, au prix et au temps de livraison indiqués.

Le comité partage cet avis et soumet le tout à votre approbation.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

Le deuxième arrêté en conseil se lit comme suit:

Le comité du Conseil privé a en main un rapport, daté le 6 décembre 1918, envoyé par le ministre de la Marine et des Pêcheries, disant qu'il avait étudié un mémoire préparé par l'architecte naval du ministère de la Marine, relativement à la construction des navires. Ce mémoire avait été présenté par le sous-ministre de la Marine et des Pêcheries, et disait:

Que le 5 octobre 1918, messieurs de la Nova Scotia Steel and Coal Company, de New-Glasgow, avaient offert de construire deux navires côtiers de 2,800 tonnes dont les détails les plus importants suivent:

Longueur entre les perpendiculaires...	270' 0"
Largeur gabariée...	38' 0"
Profondeur gabariée...	20' 6"
Tirant d'eau lorsque le navire est chargé...	17' 3"
Machines...	17" x 28" x 46"

Poids mort en tonnes, environ... 2,800 tonnes.

Vitesse sur essai du navire avec sa cargaison... 9½ nœuds.

Que les plans et devis avaient été soumis pour être étudiés, mais qu'à cause du système de construction et de la forme proposés on avait demandé aux soumissionnaires de modifier leurs plans et de nous les soumettre de nouveau.

Qu'un nouveau plan avait été préparé, présenté et approuvé.

Que ces navires n'ont qu'un seul pont avec dunette et gaillard d'avant, et qu'ils peuvent prendre un chargement en grenier ou une cargaison générale, et seront conformes aux exigences de l'inspection des Lloyd's, du British Board of Trade et du Canada pour les navires à marchandises.

Que ces deux navires se prêteront bien au cabotage et feront un service qui ne coûtera pas cher.

Que la Nova Scotia Company s'engage à construire ces navires pour la somme de \$588,000 chacun, ou au taux de \$210 la grosse tonne, selon le poids mort, et promet de les livrer avant la fermeture de la navigation en 1919.

Que les soumissionnaires affirment que deux des cales de leur chantier sont vacantes et qu'il est urgent de les employer afin qu'ils puissent maintenir leur organisation et donner du travail à la population du district au cours de la période de reconstruction.

Que d'après l'avis de l'architecte naval du ministère, le prix mentionné est raisonnable si on tient compte du prix de la main-d'œuvre et des matériaux.

Que l'architecte naval recommande qu'on accepte ces offres vu que le prix mentionné est jugé raisonnable.

Le sous-ministre de la Marine et des Pêcheries approuve ce qui précède.

Le ministre approuvant le projet recommande qu'on l'autorise à conclure un contrat avec messieurs de la Nova Scotia Steel and Coal Company pour la construction de deux navires côtiers de 2,800 tonnes avec un seul pont, au prix et au temps de livraison indiqués.

Le comité partage cet avis et soumet le tout à votre approbation.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

La culture près du Grand Lac des Esclaves.

Au Fort Providence, un poste de la rivière Mackenzie situé à quelque quarante milles du Grand Lac des Esclaves, 160 acres de la ferme appartenant aux Sœurs Grises donnent d'excellentes récoltes de grains, tandis que 20 acres donnent des résultats également excellents pour la culture des légumes, fruits et fleurs, choux, choux-fleurs, patates, navets, oignons, carottes, rhubarbe, radis, pois, fraises, etc. Ce renseignement intéressant nous est fourni par le rapport du département de l'Agriculture pour l'année 1917.

6,500,000 LIVRES DE BEURRE AIDENT LA NATION ANGLAISE

Les envois du Canada ont sauvé la situation à un moment critique de ration réduite à une once.

REMERCIEMENTS OFFICIELS.

L'industrie laitière par tout le Canada apprendra sans doute avec plaisir que les autorités britanniques et la population anglaise, en général, ont exprimé leur plus cordiale appréciation du service patriotique qu'elle leur a rendu par son envoi récent de beurre en Grande-Bretagne.

Si le rationnement de beurre, tout faible qu'il fût, a pu être maintenu en Angleterre durant les deux derniers mois de la guerre, tout le crédit en revient au Canada. Telle est l'information contenue dans un câblogramme adressé à la Commission des vivres du Canada par le Dr James W. Robertson, d'Ottawa, qui est actuellement à Londres. La dépêche se lit comme suit:

La résolution suivante a été adoptée par le Bureau des importations du ministère britannique des vivres: Le président désire exprimer l'appréciation du bureau pour la manière dont le Canada et la Commission des vivres du Canada ont sauvé la situation du beurre dans le Royaume-Uni, en réquisitionnant le beurre dans le Dominion. Ceci a été fortement approuvé par M. Metcalf, président de la section du beurre, au nom de cette division. Il a déclaré que tout le crédit en revenait au Canada, si la ration hebdomadaire d'une once de beurre par personne avait été maintenue.

Grâce aux mesures spéciales prises pour faire face à la disette inattendue qui s'est développée en Grande-Bretagne par suite du grand nombre de troupes à transporter sur l'Atlantique, la quantité de beurre du Dominion, mise à la disposition des autorités cet automne, pour expédition outre-mer, s'est élevée à plus de six millions et demi de livres. La plus grande partie a déjà été transportée. La ration du beurre en Grande-Bretagne avait été réduite, le 20 octobre, de deux onces à une once par semaine par personne.

Jusqu'à date, bien qu'un mois se soit presque écoulé depuis la signature de l'armistice, il n'y a encore aucun indice que la réglementation de l'alimentation en Grande-Bretagne ait été modifiée, et le rationnement le plus strict reste en vigueur pour toutes sortes de vivres.

AUGMENTATION DU TRAFIC SUR LES CA- NAUX DU DOMINION.

Comme le démontre le rapport annuel du ministère des Chemins de fer et Canaux, le total du trafic passant par les canaux du Dominion, au cours de la saison de 1916, a atteint le chiffre de 23,583,491 tonnes, soit une augmentation de 8,348,688 tonnes sur l'année précédente. On a transporté sur le canal du Sault-Sainte-Marie un total de 16,813,649 tonnes de marchandises, une augmentation de 9,063,692 tonnes. Des navires ont traversé le canal 6,689 fois. On a transporté 86,874,340 boisseaux de blé et 46,096,508 boisseaux d'autres grains; on y a transporté aussi 3,353,270 barils de farine, 11,504,733 tonnes de minéral de fer, 1,033,647 tonnes de houille et 6,333,600 pieds de bois.

LES RESSOURCES NATU- RELLES DES PROVINCES

La question est toujours à l'étude, bien qu'on n'en soit pas encore venu à une entente.

L'honorable J. A. Calder, le ministre de l'Immigration et de la Colonisation, déclare ce qui suit concernant la question des ressources naturelles des provinces de l'ouest:

Les journaux de l'ouest du Canada publient de nombreux articles affirmant que le gouvernement fédéral a refusé de s'occuper du transfert des ressources naturelles aux provinces de l'ouest. Ceux qui sont responsables de ces déclarations doivent savoir qu'ils ne font pas connaître la vraie situation à ce sujet. En quelques mots, voici les faits tels qu'ils existent:

"Au commencement de l'année, sir Robert Borden décida, à la demande des premiers ministres Norris, Martin et Stewart, de soumettre la question du transfert des ressources naturelles des provinces de l'ouest à une conférence provinciale générale qui serait tenue plus tard, conférence qui a eu lieu le mois dernier.

"A la conférence il fut établi clairement que le gouvernement fédéral n'était pas opposé au principe du transfert de ces ressources, et toute la discussion se fit sur la manière de procéder à ce transfert. Toutes les provinces du Canada, à l'exception des provinces des prairies, pré-

tendirent que la question les intéressait, et qu'on ne devrait pas permettre aux provinces des prairies de garder l'octroi qui prend la place du revenu tiré de leurs terres, si on doit leur remettre le contrôle de leurs ressources naturelles.

"Le gouvernement fédéral suggéra qu'il serait peut-être bon pour lui de conserver le contrôle et la propriété des réserves forestières, des parcs nationaux et des forces hydrauliques, et qu'il serait peut-être aussi dans l'intérêt du public de permettre au gouvernement fédéral, à l'avenir, d'acquérir, s'il le désirait, des mines de houille. Ces questions ne furent soulevées par le gouvernement que pour les faire discuter par la conférence.

"A la fin de la conférence, il était évident que les représentants des diverses provinces ne pouvaient pas s'entendre, et finalement les provinces des prairies, les provinces de l'est et la Colombie-Britannique firent connaître leur manière de voir sur la question soit par des résolutions ou des déclarations.

"Le gouvernement fédéral n'a pas encore pris de décision finale à ce sujet. La question est encore à l'étude, et le Gouvernement a pour but de trouver une solution juste au problème. Toute décision prise devra nécessairement être soumise au Parlement et approuvée par lui. Le Gouvernement ne peut pas décider une question de ce genre par lui-même."

L'ÉLEVAGE DU MOUTON EN SAS- KATCHEWAN PAIE

Quelques-uns des éleveurs
ont fait des bénéfices de
100 p. 100.

L'élevage du mouton en Saskatchewan est une industrie encore dans son enfance, quelques troupeaux ont été formés et le nombre des éleveurs augmente constamment, d'après une notice de la ferme expérimentale publiée par le ministère de l'Agriculture.

Avec la colonisation de la province, la période du pâturage disparaît graduellement et c'est à ses cultivateurs que la Saskatchewan doit demander la laine et la viande de mouton dont elle a besoin. A l'heure actuelle, la viande de mouton se vend tellement chère qu'elle peut être considérée comme un luxe et quant aux vêtements de laine le prix en est tellement élevé qu'il peut être considéré comme prohibitif. Pourtant cette province a des conditions climatiques singulièrement favorables à l'élevage du mouton, et des pâturages naturels plus appropriés au mouton qu'à tous autres bestiaux. De plus les vastes chaumes fournissent des pâturages d'automne sans pareils pour engraisser les brebis maigres et les mettre en pleine vigueur pour la saison de l'élevage. De plus on a besoin de moutons sur la terre pour combattre la croissance des mauvaises herbes.

Durant la présente année, les publications agricoles de l'ouest canadien ont publié divers bilans montrant les bénéfices réalisés par les éleveurs de moutons. Bon nombre revêtait un bénéfice de 100 pour 100. On trouve peu d'opérations dans l'industrie agricole pour donner de pareils profits.

A la station expérimentale Scott, en novembre 1915, on acheta 100 brebis et trois béliers de race au prix total de \$1,120. Le troupeau fut hiverné dans une grange et au cours de l'été suivant une bergerie modeste fut élevée. On a acheté depuis deux agneaux que l'on a payé \$100, faisant une dépense totale de \$1,220 pour le troupeau. Au 1er novembre cette année, le troupeau était évalué à \$2,740, la vente de la viande et de la laine dans l'intervalle avait rapporté \$2,485, donnant un total de \$5,225, ou une augmentation de plus de \$4,000 en 3 ans.

La principale objection des cultivateurs à l'élevage du mouton vient du coût élevé du clôturage que cette industrie exige. Une étude attentive des statistiques ci-dessus et des résultats obtenus par d'autres éleveurs démontrerait que l'élevage du mouton peut être considéré comme un excellent moyen de trouver les fonds nécessaires, pour clôturer, non seulement le pâturage, mais toute la ferme.

Statistiques d'apprentissage.

Rendus tellement infirmes par leurs blessures reçues à la guerre, qu'ils étaient incapables de retourner à leurs occupations antérieures, 1,347 soldats ont gradué à des cours de rééducation et ont pu retourner à la vie civile, ayant reçu du département du retour des soldats à la vie civile une formation qui les a placés, du point de vue de leur emploi, sur un pied d'égalité avec leurs co-travailleurs valides.

Cette statistique est complète au premier octobre. A la même date, 6,076 soldats mutilés avaient été officiellement autorisés à suivre des cours de rééducation. Sur ce nombre, 373 décidèrent de ne pas suivre ces cours, et 671, après les avoir fréquentés pendant quelque temps, cessèrent de venir à l'atelier où ils étaient préparés à leur nouvelle occupation. Dans ce dernier groupe, plusieurs purent trouver de l'emploi, grâce à l'instruction partielle déjà acquise.

RENOUVELLEMENT DES PERMIS DE LA COM- MISSION DES VIVRES

On a maintenant recours à la nouvelle méthode pour l'émission des permis.

La première année durant laquelle la Commission des vivres a émis des permis vient justement de se terminer. Ce fut au mois de décembre 1917, que la première classe des marchands de vivres, les meuniers, durent se procurer des permis. Près de 600 firmes se sont inscrites et on s'occupe actuellement du renouvellement de leurs permis.

Pour aider ceux qui obtiennent des permis et pour voir à ce qu'ils obtiennent la classification qui leur convient, des questionnaires leur furent envoyés avant la date d'expiration de leur permis, demandant des renseignements sur la méthode de distribution et la classe de vivres ou la classe de produits alimentaires qu'ils fabriquent ou qu'ils vendent. Pour faciliter cette tâche, la Commission exige que ceux qui demandent un permis en vertu de ses ordonnances lisent avec soin la lettre donnant les instructions à suivre, répondant aux questionnaires, en fassent la déclaration en présence des autorités compétentes et renvoient le tout, sans argent ou remise, à la Commission des vivres du Canada.

Si le questionnaire est bien rempli, la division des permis enverra alors des instructions disant le permis qu'il convient de demander, de même que le montant des honoraires qu'il est nécessaire de verser avant d'obtenir le renouvellement d'un permis ou un nouveau permis, et sur réception de ces honoraires la Commission pourra envoyer le renouvellement ou le nouveau permis.

Cette méthode d'émettre les permis est différente de celle de l'an dernier, mais elle devrait être très avantageuse pour tous ceux qui y sont intéressés, pourvu que ceux qui reçoivent les questionnaires fassent leur part en y répondant convenablement, etc.

Les différents permis doivent être renouvelés aux dates suivantes:

- 1er déc. — Les meuniers.
- 1er janv. — Les fabricants de paquets de céréales.
- 1er " — Les marchands de poisson en gros.
- 1er " — Les emballeurs.
- 1er " — Les boulangers.
- 1er fév. — Les marchands de fruits et de végétaux en gros.
- 1er mars — Les marchands de produits en gros.
- 1er avril — Les épiciers en gros.
- 1er mai — Les épiciers en détail.
- 15 " — Le marchand en détail, général.—Bouchers.
- 15 " — Le marchand en détail, général.—Farine et nourriture.
- 15 " — Le marchand en détail, général.—Boulangers (qui ne fabriquent pas).
- 15 " — Le marchand en détail, général.—Fruits et végétaux.
- 15 " — Le marchand en détail, général.—Le marchand de poisson.
- 15 " — Le marchand en détail, général.—Les produits.
- 1er juin — Endroits où l'on sert à manger au public.
- 1er " — Confiseur (qui fabrique).
- 1er " — Marchand de farine et de nourriture en gros.
- 15 " — Les fabricants de conserves.
- 1er août — Les manufacturiers qui font usage du sucre.

Lettres pour l'Allemagne.

Depuis la signature de l'armistice, de nombreuses demandes de renseignements ont été adressées au ministère des Postes au sujet des restrictions régissant la matière postale destinée à l'Allemagne ou aux autres pays ennemis. Dans les réponses à ces questions, le ministère déclare que les restrictions n'ont pas été levées. Toutes les lettres en destination pour l'Allemagne doivent être envoyées à l'agence Cook, à Montréal. De cet endroit, la compagnie les fera parvenir à destination.

NOS AUMÔNIERS À L'ŒUVRE AU FRONT

Plusieurs ont accompagné leurs unités dans les derniers combats.

Le trait dominant qui a caractérisé l'œuvre de nos aumôniers militaires canadiens, au cours du mois d'août dernier, a été l'observance du jour de commémoration, le 4 août. C'était, cette année, le quatrième anniversaire de l'entrée de l'empire dans la guerre et il était des plus convenables, que les services religieux de ce jour revêtissent un caractère commémoratif spécial. Excepté parmi le Corps canadien qui était alors sur le point d'engager le combat, il y a eu partout une nombreuse assistance aux services qui ont été des plus imposants. Le rapport en est parvenu au ministère de la Milice.

Dans tous les camps d'entraînement en Angleterre, les œuvres religieuses ont été conduites régulièrement tout le mois, un des points remarquables étant que l'assistance aux services volontaires dépassa celle des parades organisées. A Aldershot, on a ouvert un nouveau camp d'isolement pour les troupes canadiennes, et il y a maintenant 12,000 hommes sous tentes.

Dans la région de Londres les chapelains ont poursuivi leur œuvre avec une grande énergie, mais ils n'ont jamais pu répondre à toutes les demandes. Le nombre des Canadiens dans les hôpitaux de Londres s'est accru très rapidement, dépendant les aumôniers ont pu se rendre utiles aux soldats de diverses manières, en leur procurant, entre autres, de la papeterie, du tabac, des cigarettes et des fruits.

Le doyen des aumôniers des armées américaines en Grande-Bretagne a visité fréquemment le bureau du chapelain senior du district de Londres afin de se mettre au courant des détails de l'organisation.

Pendant ce mois, on a placé un grand nombre de soldats en congé de convalescence sur des fermes et dans de grandes maisons de campagne. Les hommes avaient eu l'habitude de travailler sur des fermes pour leur pension, mais les chapelains ont réussi à placer leurs protégés à titre d'hôtes dans des conditions des plus favorables.

En France, durant ce même mois, le corps canadien a passé presque tout son temps sur les champs de bataille. Le 4 août a été généralement observé comme jour de commémoration, mais, cette année, il tombait en pleine période de grands mouvements des corps et, pour cette raison, il y a eu peu de services religieux. On a tout de même observé l'esprit de ce grand jour et il y a eu quelque cérémonie partout où c'était possible de le faire. Les rapports détaillés du travail individuel des chapelains dans les récents combats ne sont pas encore complétés. On peut cependant dire qu'en général ils se sont tous montrés à la hauteur de la tâche et qu'ils ont répondu avec un succès remarquable à toutes les demandes d'une rude campagne.

Le travail de secours à donner aux blessés dans les principaux dépôts d'urgence a été des plus impérieux, et les aumôniers s'y sont consacrés jour et nuit. Un très fort pourcentage des chapelains ont accompagné leurs unités sur les champs de bataille et ils ont su rendre des services précieux en transportant les blessés vers les ambulances.

Au nombre des pertes enregistrées, la mort du capitaine (Rév.) W. H. Davis est à déplorer. Les autres furent:

Lieut.-col. (Rév.) A. M. Gordon, E.M., blessé.

Major (Rév.) A. Madden, E.M., blessé.

Capit. (Rév.) A. H. Priest, blessé.

Les activités des armées britanniques en France ont augmenté le travail des chapelains dans les lignes de communication. Le rapport de l'A. D. C. S. mentionne la période d'activité dans les hôpitaux et dans les dépôts d'évacuation. Les aumôniers ont pris une part importante dans tous les efforts organisés pour aider aux troupes au point de vue social, en sus des devoirs laborieux de leur œuvre religieuse. Le travail d'éducation est bien avancé, les chapelains y consacrant presque tous leurs loisirs, tant pour l'organisation que pour l'enseignement.

En tout et partout, le travail du mois, en général, a été des plus satisfaisant et il est tout à l'éloge de l'habileté et de l'énergie du corps des aumôniers pris en son entier.

nécessaires plus tard; mais serait suffisamment spacieux, dès le début, pour loger quelque 50 laboratoires couvrant les recherches à faire pour nos industries essentielles. D'une façon générale, il aurait à remplir le rôle que remplissent aux Etats-Unis le Bureau of Standards, à Washington, et l'Institut Mellon, à Pittsburgh. Il contiendra l'outillage scientifique le plus moderne et on y suivra les méthodes de recherches les plus perfectionnées dans l'étude de nos matières premières, des divers procédés industriels et des produits manufacturés. Ce sera un laboratoire national pour l'établissement d'étalons de toutes sortes, pour l'épreuve des matériaux, pour la découverte de nouveaux procédés permettant d'utiliser avec avantage les sous-produits inutilisables jusque-là et en général pour toutes les expériences scientifiques utiles à l'industrie. Le laboratoire de recherches projeté sera aussi d'une utilité incalculable aux corporations commerciales que le conseil des recherches s'efforce d'établir dans nos diverses industries. De fait, l'établissement d'un laboratoire national avec son outillage complet et ses services gratuits constitue un premier pas indispensable à la création de ces corporations commerciales destinées à pro-

LE MANITOBA AURA CETTE ANNÉE PLUS DE TERRAIN EN CULTURE

On croit que la Saskatchewan et l'Alberta auront une diminution de quinze pour cent--Inspection du grain jusqu'à date--Conditions dans l'ouest.

Le bureau du commissaire de l'immigration et de la colonisation à Winnipeg publie les bulletins hebdomadaires suivants sur les conditions des prairies et des côtes:

CONDITIONS CLIMATÉRIQUES ET ÉTAT DES RÉCOLTES.

Il est tombé un peu de neige dans tout l'Ouest durant la dernière semaine, et il y a eu de légères gelées la nuit, et tous les travaux de préparation de la terre pour la récolte de l'année prochaine ont été arrêtés. Il est impossible pour le moment de donner le nombre exact d'acres de terre préparées, mais on croit généralement que le Manitoba aura une augmentation de 10 pour 100 dans le nombre d'acres préparées pour la culture, et la Saskatchewan et l'Alberta une diminution de quinze pour cent.

On a ouvert à la culture une grande étendue de nouvelle terre, cette année, particulièrement dans la Saskatchewan et l'Alberta, et nous espérons que nous en connaissons bientôt le chiffre exact afin de pouvoir comparer le nombre d'acres de terre préparées pour la culture cette année et l'an dernier.

NOMBRE DE BOISSEAUX DE GRAIN.

Les chiffres suivants donnent le nombre de boisseaux de grain dont l'inspection a été faite sur tous les chemins de fer de l'Ouest depuis le commencement de la présente année—1er septembre—jusqu'à ce jour. On donne aussi un tableau comparatif pour la même période.

	Blé.	Autres grains.	Total.
1918..	60,846,000	12,226,850	73,072,850
1917..	86,142,000	21,967,700	108,109,700

mouvoir les progrès de leurs industries respectives, dans les conditions les meilleures et les plus économiques.

En Grande-Bretagne, les corporations commerciales, sous la direction du conseil britannique de recherches, se servent largement du laboratoire national de physique, près de Londres, et d'autres institutions semblables. Aux Etats-Unis de même, les services du Bureau of Standards et de l'Institut Mellon sont généralement utilisés. Il est bon de noter ici que les gouvernements du Royaume-Uni et des Etats-Unis dépensent annuellement des millions pour promouvoir les recherches scientifiques en rapport avec l'industrie, sans compter que beaucoup d'autres millions sont dépensés aux mêmes fins dans le travail de laboratoire par les établissements industriels les plus considérables de ces deux pays. Au Canada, d'après les calculs les plus optimistes, le montant dépensé chaque année dans le même but ne dépasse pas \$200,000.

Le comité de reconstruction soumettra ce projet au cabinet pour étude et action.

Il y a en entrepôt dans tous les élevateurs du Lake Front: 16,247,453 boisseaux.

Dans les élevateurs intérieurs du gouvernement il y a en entrepôt, à:

Moosejaw..	1,512,680 boisseaux.
Saskatoon..	703,983 "
Calgary.....	1,346,914 "

AGRICULTURE ET BÉTAIL.

Le "Edmonton Board of Trade" a envoyé récemment des questionnaires à 86 représentants de cultivateurs habitant dans tout le district d'Edmonton. Le sommaire des réponses indique que le rendement moyen du blé a été de 16.84 à l'acre, celui de l'avoine, 45.56 boisseaux à l'acre, et celui de l'orge, 27.47 boisseaux à l'acre.

Une variété améliorée de blé d'Inde "Québec 28" a produit 101.7 boisseaux de grains bien venus à maturité à la Ferme Expérimentale, au collège agricole du Manitoba cet été. Ce grain a été cultivé pendant que l'on faisait des expériences dans le but de trouver un blé d'Inde dont la culture conviendrait au Manitoba.

Les courtiers en immeubles rapportent plusieurs ventes de terres en culture dans le district de Regina au prix de \$40 à \$75 l'acre.

Le commissaire dit aussi dans sa lettre qu'il espère que l'enlèvement de l'embargo sur les envois de pommes en Angleterre sera avantageux pour les cultivateurs de la Colombie-Britannique. Tandis que les expéditeurs de l'Est en retireront les plus grands avantages, les produits de la Colombie-Britannique prendront la place des pommes de l'est dans les provinces des prairies.

On achève la construction d'un vaste plan d'irrigation au nord et à l'ouest de Retlaw dans le sud de l'Alberta. Ce plan, dont les calculs ont été faits dans le but d'arroser un total de 200,000 acres de terre, a maintenant atteint un point où 30,000 acres de terre seront arrosées durant le printemps prochain. Toute cette étendue de terre était auparavant improductive par suite du manque d'eau.

Le foin se vend \$33.50 la tonne par chargement de wagons, et \$40 la tonne en petites quantités à Fort William. Le fait que les acheteurs américains ont envahi les marchés est la cause de cet état de choses.

Pendant la période où les compagnies de chemins de fer ont accordé des taux réduits pour le transport des bêtes à cornes et des moutons des zones sèches de l'Alberta aux pâturages du centre et du nord de la province, plus de 1,500 wagons de bêtes à cornes et 600 wagons de moutons ont été transportés, soit environ 100,000 têtes de bétail.

On croit que la production du beurre en Saskatchewan se montera à 5,000,000 de livres cette année, une augmentation de 50,000 livres sur le total de l'an dernier.

NÉCESSITÉ D'UN INSTITUT DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET INDUSTRIELLES

Un projet de laboratoire où des expériences scientifiques seraient poursuivies est exposé au Comité de reconstruction.

A une réunion du comité de reconstruction et de développement du cabinet tenue mardi dernier, le Dr A. B. Macalum, président administratif du conseil des recherches scientifiques et industrielles, a soumis un projet, mûrement étudié par ce conseil, pour l'établissement d'un institut central de recherches.

Ce projet, d'importance vitale si nous voulons lutter avec succès contre les industries parfaitement organisées de la France, de l'Angleterre, des Etats-Unis et autres pays possédant un organisme officiel analogue à celui que l'on propose d'établir ici, comporte la construction, à Ottawa ou dans les environs, d'un édifice central dont le coût est évalué à \$500,000. L'édifice projeté serait construit sur un plan favorisant les extensions qui pourraient devenir

SOINS HYGIÉNIQUES À PRENDRE APRÈS LA GRIPPE ESPAGNOLE

Conseils de la Commission de Conservation quant à la température artificielle à la maison—Une période critique.

A cause de l'épidémie récente de grippe espagnole, la division de l'Hygiène publique de la Commission de conservation conseille de prendre des précautions plus grandes contre les rhumes et autres affections pulmonaires durant toute l'année prochaine, pour le moins. L'expérience acquise des épidémies antérieures, notamment de celle de 1890, sert à démontrer que l'influenza, ou grippe, a la vie dure, et que de nombreuses invasions locales de l'épidémie suivent le fléau à divers intervalles irréguliers pour une période de temps considérable. De plus, les épidémies de grippe créent des conditions favorables au développement de la pneumonie et de la tuberculose. Il ne serait pas bon, va sans dire, de s'alarmer outre mesure. La peur, surtout si elle n'est que le produit de l'ignorance, pourrait même nuire aux mesures prises pour enrayer l'épidémie. Mais la crainte salutaire qui conduit à l'adoption de sages mesures de précaution et qui dissipe l'insouciance et la négligence, est pratique, utile et même nécessaire.

Dans une brochure intitulée "La tuberculose, une maladie due au manque de salubrité", publiée par la Commission de conservation, le Dr P. H. Bryce fait voir certains dangers et il indique des moyens pour améliorer des conditions qui tendent à propager non seulement la tuberculose, mais l'influenza et autres maux de même nature.

Les gens vivant dans des climats tempérés habitent nécessairement des maisons qu'il faut fermer durant la saison, rigoureuse, et il leur faut établir une certaine harmonie par l'aération, qu'on pourrait appeler vraiment un climat artificiel. C'est au sujet de ce climat d'intérieur que les gens des centres civilisés doivent surtout étudier les meilleurs moyens d'établir une parfaite harmonie.

L'IMPORTANCE DE L'AIR FRAIS.

Quand le public, en général, aura appris la véritable importance de l'air frais dans les logis et les maisons de rapport, ce sera un grand progrès accompli. Le balayage hebdomadaire, et mieux encore, le grand nettoyage semi-annuel du logis, font voir, dès qu'un tapis a été battu, le nombre infini de particules qui, invisibles, s'accumulent constamment dans les maisons. Il suffit, en outre, de tenir fermée une chambre où il y a un tapis, pour constater les odeurs fortes et les effets de l'humidité dans la décomposition des matières organiques qui s'y trouvent, par l'action des microbes qui causent la décomposition. Nous croyons par là qu'une des premières mesures à prendre pour conserver la maison propre, c'est de ne rien garder sur les planchers qui puisse retenir des parcelles de matière organique et les microbes qui s'y forment, excepté ce qu'on peut enlever facilement et fréquemment pour le nettoyer au grand air. Pour ces raisons, des parquets de bois franc couverts de carpettes répondront le mieux aux besoins hygiéniques et esthétiques du logis; tandis que dans nombre de cas, comme dans les hôpitaux et les endroits de réunion publics, rien ne convient mieux que le bon linoléum moderne qu'on peut nettoyer avec un linge humide ou, encore mieux, frotter fréquemment avec un lourd tampon de feutre imbibé de paraffine dissoute dans de la térébenthine ou avec quelque autre préparation de cirage. Ce qu'on a dit à propos des tapis sur le parquet est également applicable aux épaisses ten-

tures de laine, telles que rideaux et portières.

Cependant, comme nous avons toujours dans les chambres des gens dont les chaussures et les vêtements, aussi bien que la personne même, portent des parcelles de toutes sortes de matière, en exhale aussi d'autres pareillement par la bouche et par le nez, nous devons nous procurer quelque moyen systématique pour empêcher ces gens de polluer l'air à l'excess et les empêcher en même temps de souffrir eux-mêmes du manque d'air frais. Il est évident, naturellement, qu'il doit y avoir une certaine limite au nombre de personnes vivant dans tel espace déterminé, et l'on a adopté, sous le régime de la loi des écoles publiques, dans les pays les plus avancés, un règlement à l'effet de fournir à chaque enfant 2,000 pieds cubes d'air frais par heure. Dans une classe ordinaire, l'espace par élève est généralement mesuré par une superficie de parquet de 4 x 5 pieds dans une pièce de 12 pieds de hauteur, allouant ainsi à chacun environ 250 pieds cubes. Il s'ensuit qu'il faudra huit changements par heure pour fournir le montant d'air requis. On a aujourd'hui des appareils de chauffage par lesquels l'air frais est chauffé sur des conduits à vapeur, dans le soubassement des écoles et d'autres édifices, et transmis au moyen d'éventails, fournissant ainsi le montant d'air requis au moyen de ce qu'on est convenu d'appeler la ventilation mécanique.

AU FOYER DOMESTIQUE.

Le logis ordinaire, cependant, n'est pas généralement assujéti au montant limité de l'espace d'air ci-dessus mentionné; mais, d'un autre côté, il n'est pas, non plus, pourvu des facilités plus haut décrites pour le changement de ventilation. D'aucuns ont prétendu que, dans les climats froids du nord, il s'introduit assez d'air frais autour des fenêtres et en dessous des portes, etc., pour en fournir la quantité requise. Ceci, comme question de fait, n'est pas vrai; mais, même où de tels passages d'air existent, ils ont ce défaut constant de distribuer inégalement l'air chaud et de produire une sensation de courants d'air autour des pieds et des jambes, à cause de l'air froid près du plancher. Il faudrait donc adopter quelque moyen pour assurer l'entrée d'air réchauffé dans les pièces occupées. Naturellement, dans les maisons ordinairement chauffées par des fournaies, il est souvent possible de faire disparaître les mauvais résultats du manque de ventilation en tenant ouvertes les fenêtres des chambres à coucher la nuit, quand le corps est protégé par des couvertures suffisantes; mais il faudrait encore trouver quelque moyen pour maintenir la température intérieure à 65 ou 68 degrés F., tout en la changeant suffisamment pour conserver l'air frais et distribué également.

L'humidité de l'air intérieur est des plus importantes. Si l'on considère que l'air à zéro ne peut tenir au point de saturation que 0.48 d'un grain d'eau au pied cube et que l'on constate que cet air extérieur chauffé à 70° F. tiendra approximativement sept grains d'eau, on voit aussitôt le résultat de chauffer l'air extérieur sans un supplément d'humidité. En pratique, il est démontré que cet air intérieur dans une maison d'habitation ordinaire n'a pas plus de 25 pour 100 d'humidité relative, avec la conséquence qu'il abstrait l'humidité des meubles, des murs et des corps des personnes qui y vivent, créant dans tous une sensation de froid due à la perte insensible de l'humidité du corps par l'évaporation, exigeant ainsi une température de 70° à 75° F. pour maintenir le confort. Pour prévenir d'aussi sérieuses déficiences dans l'air intérieur, il est possible, partout où l'on se sert d'air chaud, d'eau chaude ou de vapeur au logis, de fournir une quantité constante de vapeur au moyen d'un vaisseau en métal placé au-dessus du feu de la fournaise, l'eau étant de même

fournie automatiquement à l'évaporateur à même l'aqueduc de la cité.

DISTRIBUTION UNIFORME.

Réalisant les défauts et le coût des méthodes adoptées dans les écoles et autres lieux de réunion pour fournir assez d'air frais à distribution uniforme, on a fait récemment des expériences tendant à démontrer que le montant d'acide carbonique dans l'air d'une pièce sorti des poumons des individus présents n'est pas en soi délétère; mais que le point essentiel est d'avoir l'air qui entoure l'individu, dont la température corporelle est de 98°4° F., constamment remplacé; ou, en d'autres mots, qu'on peut répondre pratiquement à tous les besoins de ventilation, tant que l'air d'une pièce est tenu en mouvement. Bien qu'il soit vrai que la circulation de l'air dans les chambres est très désirable et nécessaire, les faits ci-mentionnés semblent démontrer la nécessité de fournir aux gens obligés à garder le logis un approvisionnement régulier d'air frais chauffé, s'ils veulent conserver leur santé et réduire le danger de la contagion de la part des tuberculeux qui vivent chez eux.

Adjudication de contrat pour un hôpital.

L'entreprise suivante a été accordée par arrêté ministériel pour Burlington, Ont. (hôpital militaire).—Construction d'une salle de traitement réel. Entrepreneurs: Pigott-Healy Construction Co., de Hamilton, Ont. Arrêté en conseil en date du 10 décembre 1918.

Importations de prunes.

La Commission des vivres du Canada a fait des arrangements en vertu desquels on pourra maintenant importer des prunes séchées des Etats-Unis au Canada, dimensions 90 et plus. Les demandes d'importation devront être faites au département des Importations et des Exportations de la Commission des vivres du Canada de la manière ordinaire.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA.

Les commissaires du Service Civil donnent par le présent avis que des demandes seront reçues de la part de personnes capables de remplir les positions suivantes au service civil du Canada:

1. Un officier médical pour la protection de la quarantaine de l'île du Prince-Edouard, ministère de l'Immigration et de la Colonisation, avec traitement de \$1,500 par année. Le devoir de cet officier sera de visiter les navires étrangers entrant dans son port, en plus de faire l'inspection à Port Borden, des arrivées par le convoi du bac venant de la terre ferme. Les aspirants doivent être des membres en règle de la profession médicale. La personne nommée devra demeurer à Charlottetown.
2. Un ingénieur en hydrométrie dans la division de l'irrigation à Calgary, ministère de l'Intérieur, à un traitement de \$1,500 par année. Les aspirants doivent être également gradués en science d'une université reconnue, ou posséder un grade de l'une des institutions mentionnées plus bas, ou encore, avoir assez d'expérience pratique pour assurer une connaissance avancée du génie.

Institut des Ingénieurs du Canada.
Institut anglais des Ingénieurs civils.
Société américaine des Ingénieurs civils.

Les aspirants doivent avoir au moins un an d'expérience de campagne dans les travaux hydrométriques.

3. Un aide dans la division des Cinémas du bureau de publicité et des expositions, ministère du Commerce, à un traitement de \$75 par mois. Préférence sera donnée aux aspirants connaissant la photographie.

Les formules de demandes, dûment remplies, doivent parvenir au bureau de la Commission du Service Civil pas plus tard que le 10 janvier. On peut obtenir ces formules du secrétaire de la commission à Ottawa.

Par ordre de la Commission,
W.M. FORAN,
Secrétaire.
Ottawa, le 12 décembre 1918.

LA COMMISSION DES VIVRES

Les règlements de la Commission mieux observés en novembre.

Durant le mois de novembre on a pris un grand nombre de poursuites pour des infractions aux ordonnances de la Commission des vivres. Il sera intéressant de constater qu'il y a un bien moins grand nombre de cas nécessitant la suspension des permis par la Commission, que dans le mois précédent. Cet état de choses indique une coopération plus énergique des autorités municipales dans le travail de contrôle des vivres. Les cas suivants furent les principaux:

On fit des investigations dans vingt-cinq cas dans la province d'Alberta.

La Jansen Trading Company, de Janssen, Saskatchewan, a vendu de la farine sans vendre de succédanés et a été condamnée à \$100 d'amende.

Une amende semblable pour la même offense fut imposée à Steve Hyt, du Commercial Café, de Lethbridge.

P. Russell et W. N. Birkett, pour avoir vendu des fruits sans permis, furent condamnés à \$100 d'amende.

A. A. Nicas et G. Gavros, propriétaires d'un café à Lethbridge, Alta, furent condamnés à \$100 d'amende pour avoir vendu des beignets.

Jules Heibert, de Chaplin, Sask., qui avait emmagasiné douze sacs de farine, a été condamné à \$100 d'amende. Les sacs de farine furent confisqués.

Bert Eisleby, de Chaplin, qui avait en sa possession 100 livres de sucre en plus du montant permis, fut condamné à \$100 d'amende.

Peter Heibert, qui avait une réserve de 200 livres de farine et de 100 livres de sucre, fut obligé de payer deux amendes de \$100 chacune.

Henry J. Sawatzky, aussi de Chaplin, Sask., qui avait mis en réserve dix-neuf sacs de farine en plus du montant permis, fut condamné à \$100 d'amende, et la farine fut confisquée.

M. F. W. Mossop, inspecteur des hôtels pour la Commission des vivres, établit la preuve d'une accusation du même genre contre A. Nicas, attaché au White-Lunch, à Lethbridge, et une amende de \$100 fut aussi imposée.

On constata que John Alexen, de Waukaw, Sask., avait en sa possession dans sa maison pas moins de 3,400 livres de farine. C'était un grave cas d'accumulation. La farine fut confisquée et Alexen condamné à \$200 d'amende et les frais.

P. Workenteen, d'Aberdeen, Sask., avait accumulé neuf sacs de farine et fut condamné à \$100 d'amende; Steven Schoeder, d'Aberdeen, avait accumulé cinq sacs de farine et dut payer \$100 d'amende; Baron Avries, de Ceylon, Sask., qui avait accumulé de la farine, dut payer \$100 d'amende.

Le chef de police Nesbitt a fait la saisie de cinq sacs de sucre de canne et de trois sacs de farine à la résidence de Mme Etta McIlroy, de Kingston, Ont., et elle dut payer \$100 d'amende. Le sucre et la farine furent vendus sur l'ordre de la police.

Il y eut trente poursuites à Calgary seulement, les principaux coupables furent Henry N. Simpson qui, pour avoir servi du bœuf à d'autres repas qu'à celui du soir, fut condamné à \$100 d'amende. J. A. Longden et Jim Fong qui, pour avoir vendu de la farine sans succédanés, furent condamnés à \$100 d'amende chacun.

George Lachensky, de Regina, propriétaire d'une salle à manger, n'avait pas de permis et, bien plus, méconnut les règlements en mettant sur les tables des sucriers dans lesquels les clients se servaient eux-mêmes. Il fut condamné à \$100 d'amende sur les deux accusations.

A. Onischenko, qui n'avait pas de permis pour vendre des fruits, \$100 d'amende; James Marles, pour avoir vendu de la farine sans succédanés, \$100 d'amende; Quon Gart, qui avait servi du pain ne contenant pas de succédanés, dans son restaurant à Strathmore, Alta, a été condamné à \$100 d'amende. Ce dernier demanda un appel.

LE POISSON COMME ARTICLE D'ALIMENTATION

Elan donné à la propagation du poisson dans l'Atlantique et le Pacifique et dans les eaux de l'intérieur.

Le rapport annuel du département du Service Naval pour 1917 concernant la pisciculture vient d'être publié. Il contient des détails complets sur les travaux d'éclosion et de reproduction du poisson dans tout le Canada. On voit que pendant l'année 1917, on a distribué en chiffre rond, 1,500,000,000 d'alevins de différentes espèces sur divers points du Dominion.

"Ces opérations, dit le rapport, ont été consacrées à peu près exclusivement à la propagation des poissons comestibles du commerce, tel que le saumon de l'Atlantique et les homards des provinces maritimes et de la province de Québec, le poisson blanc, le hareng de lac, la truite saumonée et le brochet d'Ontario et des provinces des prairies, et le saumon du Pacifique de la Colombie-Britannique. Les espèces commerciales sont pratiquement toutes distribuées à l'état d'alevins sur les frayères et plus particulièrement dans les endroits où les œufs sont récoltés, et on n'en élève qu'une petite quantité jusqu'à l'état de fraies. Les poissons purement sportifs, tels que la truite mouchetée dans les provinces maritimes, et la truite irisée de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ne sont cultivés qu'en petit nombre. La plupart des alevins sont nourris pendant plusieurs mois, et après qu'on en a relâché une quantité raisonnable dans les eaux où on a pris les œufs, la plus grande partie de ce qui reste est distribuée sur demande dans les eaux qui sont propriété publique. Toutefois on en accorde une certaine quantité aux particuliers qui possèdent ou ont loué des eaux poissonneuses sur paiement du prix établi et de tous les frais de transportation."

UN PRÉSENT DES ÉTATS-UNIS.

On a dit que "le département est redevable au bureau des pêcheries des États-Unis d'un présent de 10,000,000 d'œufs de sockeye venant de l'Alaska". Ces œufs furent placés dans l'établissement de pisciculture du lac Harrison puis déposés dans

la rivière Fraser pour le bénéfice des deux pays.

Comme mesure de guerre le service de pisciculture n'a pas développé de nouveaux établissements, mais toute son énergie a été consacrée aux établissements déjà existants. A cause d'un changement de conditions, la partie sud du lac Winnipeg a cessé d'être une zone pour le poisson blanc et est maintenant considérée comme une zone pour le brochet et le poisson commun. L'établissement de la pisciculture de Selkirk a été fermé, parce qu'il fallait lui faire subir des réparations considérables, et la culture du poisson blanc fut transférée à l'établissement de la rivière Dauphin, sur le lac Winnipeg, ce qui a permis de lui donner des proportions plus considérables que les établissements réunis de Selkirk et de la rivière Dauphin, et par là, d'économiser une somme considérable sur les frais d'exploitation.

Le département a constaté chez les pêcheurs un intérêt plus éveillé et un désir de coopérer avec les officiers de l'établissement, un sentiment qui, auparavant, était à peu près inconnu dans certains districts l'année dernière. Les pêcheurs du lac Érié, par exemple, lors de l'assemblée annuelle de leur association, ont adopté à l'unanimité une résolution pressant le gouvernement provincial de rendre compulsoire pour les pêcheurs le soin de recueillir, féconder et conserver pour la pisciculture les œufs de tous les poissons mûrs au moment où ils les prennent, et ils ont chargé deux de leurs membres les plus expérimentés de visiter les pêcheurs individuellement, de les intéresser, et de leur montrer comment recueillir, féconder et manipuler les œufs de poissons que l'on veut faire éclore.

Le rapport donne des renseignements détaillés sur plusieurs établissements de pisciculture, sur beaucoup de frayères et sur un bon nombre des espèces propagées. On a fait des expériences intéressantes en marquant de jeunes saumons avant de les relâcher. Quand on en a repris un certain nombre à différents âges, pour déterminer la fréquence de leur fraie, on a constaté que sous ce rapport ils différaient d'une façon considérable.

VARIÉTÉS D'ALEVINS QUI ONT ÉTÉ DISTRIBUÉES.

Etablissement.	Espèce.	Distr. totale.
Bedford, N.-E.	Saumon de l'Atlantique.	810,000
	Truite mouchetée.	71,000
Margaree, N.-E.	Saumon de l'Atlantique.	2,875,000
	Truite mouchetée.	41,900
Windsor, N.-E.	Saumon de l'Atlantique.	1,632,050
Middleton, N.-E.	Saumon de l'Atlantique.	1,095,000
	Truite mouchetée.	90,500
Lindloff, N.-E.	Saumon de l'Atlantique.	675,000
Bay-View, N.-E.	Homard.	53,600,000
Canso, N.-E.	Homard.	42,389,956
Isaac-Harbour, N.-E.	Homard.	26,100,000
Inverness, N.-E.	Homard.	74,000,000
Aricbat, N.-E.	Homard.	30,000,000
Antigonish, N.-E.	Homard.	41,000,000
Little-Bras-d'Or, N.-E.	Homard.	37,500,000
Long-Beach-Pond, N.-E.	Homard.	33
Restigouche, N.-B.	Saumon de l'Atlantique.	1,969,000
	Truite mouchetée.	56,000
Miramichi, N.-B.	Saumon de l'Atlantique.	2,590,900
Grand-Falls, N.-B.	Saumon de l'Atlantique.	1,561,595
	Truite mouchetée.	40,000
St-Jean, N.-B.	Saumon de l'Atlantique.	1,573,300
	Truite mouchetée.	10,400
	Saumon ouananiche.	580
	Truite irisée.	8,000
Nipisiquit, N.-B.	Saumon de l'Atlantique.	703,000
Tobique, N.-B.	Saumon de l'Atlantique.	974,000
Spakle, N.-B.	Saumon de l'Atlantique.	856,500
Shad-St-Jean, N.-B.	Alose.	400,000
Shamogue, N.-B.	Homard.	49,000,000
Shippigan, N.-B.	Homard.	37,937,000
Boucrouche, N.-B.	Homard.	52,050,000
Kelly's-Pond, I.P.-E.	Saumon de l'Atlantique.	1,000,000
	Truite mouchetée.	241,400
Charlottetown, I.P.-E.	Homard.	98,000,000
Georgetown, I.P.-E.	Homard.	10,000,000
Tadoussac, Qué.	Saumon de l'Atlantique.	990,000
	Truite mouchetée.	132,000
Gaspé, Qué.	Saumon de l'Atlantique.	3,011,825
	Truite mouchetée.	32,690
Ste-Marguerite, Qué.	Saumon de l'Atlantique.	690,000
	Truite mouchetée.	10,000
Bergeronnes, Qué.	Saumon de l'Atlantique.	1,500,000
Dartmouth, Qué.	Saumon de l'Atlantique.	664,000
Port-Daniel, Qué.	Homard.	14,020,000
House-Harbour, Qué.	Homard.	49,200,000
Sarnia, Ont.	Hareng.	48,600,000
	Brochet.	75,000,000
	Poisson blanc.	21,300,000
Collingwood, Ont.	Brochet.	26,200,000
	Poisson blanc.	44,920,000
Warton, Ont.	Truite saumonée.	11,526,000
Port-Arthur, Ont.	Hareng.	7,250,000
	Truite saumonée.	6,755,470
	Poisson blanc.	1,575,500
Southampton, Ont.	Truite saumonée.	7,934,200
Thurlow, Ont.	Truite saumonée.	6,189,000
	Poisson blanc.	66,600,000
Kenora, Ont.	Brochet.	67,860,000
	Poisson blanc.	43,140,000
Selkirk, Man.	Poisson blanc.	32,600,000
Gull-Harbour, Man.	Brochet.	15,824,000
	Poisson blanc.	69,500,000
Rivière Dauphin, Man.	Poisson blanc.	85,000,000
Winnipegosis, Man.	Poisson blanc.	90,000,000
Fort-Qu'appelle, Sask.	Poisson blanc.	42,497,000
Banff, Alta.	Saumon de l'Atlantique.	103,849
	Truite coupe-gorge.	199,527
	Hareng.	2,189,000
	Truite saumonée.	281,114
Spray-Lake, Alta.	Truite coupe-gorge.	175,000
Harrison-Lake, C.-B.	Saumon coho.	224,000
	Saumon chien.	1,979,000
	Saumon sockeye.	5,514,000
	Saumon de printemps.	2,544,000
Pemberton, C.-B.	Saumon sockeye.	21,650,000
New-Westminster, C.-B.	Saumon de l'Atlantique.	40,000
	Cohoe.	887,000
	Sockeye.	250,000
Skeena-River, C.-B.	Sockeye.	4,216,350
Babine-Lake, C.-B.	Cohoe.	64,700
	Sockeye.	5,483,000
Rivers-Inlet, C.-B.	Sockeye.	13,143,400
Anderson-Lake, C.-B.	Saumon chien.	308,600
	Sockeye.	6,995,075
Cowichan-Lake, C.-B., I.V.	Saumon de l'Atlantique.	205,050
	Cohoe.	581,510
	Truite coupe-gorge.	493,201
	Truite irisée.	4,470
	Saumon de printemps.	705,540
	Saumon tête d'acier.	26,304
Kennedy-Lake, C.-B., I.V.	Sockeye.	3,250,995
Gerrard, C.-B.	Truite Kamloops.	653,453
	Truite irisée.	11,730
	Truite mouchetée.	137,965
Cultus-Lake, C.-B.	Cohoe.	585,000
	Saumon chien.	3,610,000
	Sockeye.	5,500,000
Pitt-Lake, C.-B.	Cohoe.	200,000
	Sockeye.	2,150,000
Nimkish, C.-B.	Sockeye.	4,950,000

TOTAL DES ESPÈCES DISTRIBUÉES.

Voici maintenant, en un tableau, les quantités des différentes espèces qui ont été distribuées:

Saumon Atlantique (Salmo salar)	25,244,629
Ouananiche (Salmo salar ouananiche)	10,580
Truite irisée (Salmo iridens)	24,200
Truite coupe-gorge (Salmo clarkii)	867,728
Saumon tête d'acier (Salmo rivularis)	26,305
Truite Kamloop (Salmo rivularis Kamloop)	653,453
Saumon sockeye (Oncorhynchus nerka)	73,142,820
Saumon de printemps (Oncorhynchus tshawytscha)	3,249,540
Saumon coho (Oncorhynchus kisutch)	2,542,210
Saumon chien (Oncorhynchus keta)	4,988,600
Truite mouchetée (Salvelinus fontinalis)	854,356
Poisson blanc (Coregonus clupeaformis)	497,132,000
Truite saumonée (Crisivomer namaycush)	32,636,204
Hareng (Argyrosonus ardeii)	58,039,000
Alose (Alosa sapidissima)	400,000
Brochet (Stizostedion vitreum)	184,824,000
Homard (Homarus americanus)	614,796,956

1,499,482,660

1,499,482,660

PENSIONS NON RÉCLAMÉES

Une liste des noms qu'il faut consulter. Plusieurs intéressés dans la province de Québec.

Nous avons publié dans notre première publication une liste des parents ou amis des soldats qui auraient droit de réclamer des pensions militaires. La Commission des pensions nous communique une liste additionnelle que voici:

M. James Chillman, a/s de l'école de la rue York, Toronto, Ont.
 M. Harry J. Jordan, livraison générale, Moosejaw, Sask.
 M. William T. Whitehead, Kananaskis, Sask.
 M. Zotique Ménard, Bezanson, Alta.
 Lieut. Archibald F. Mackay, 6e Bn, C.G.R., Halifax, N.-E.
 Sergt George Lees, hôtel Royal, Saskatoon, Sask.
 M. Thomas Henry Smith, Prince Albert, Sask.
 M. Edward J. Howes, Sunnyside, Hamilton, Bermudes.
 M. Charles Bolton, 10808, 100e ave, Edmonton, Alta.
 M. John O. Coulthard, 608, 10e ave, Seattle, Wash., E.-U.A.
 M. David Ireland, livraison générale, Lethbridge, Alta.
 Sergt Edward Logan, rue Front, Grands Rapides, Mich., E.-U.A.
 M. Matthew Walmsley, Burrard Rooms, rue Powell, Vancouver, C.-B.
 M. Charles Ratray, livraison générale, Calgary, Alta.
 M. Edward Galbraith, Y.M.C.A., rue du Collège, Toronto, Ont.
 Sergt-major rég. Leonard Knight, livraison générale, Calgary, Alta.
 M. John Hardy, 191 rue Jarvis, Toronto, Ont.
 Mme Elizabeth Adair, Provost, Alta.
 M. Clarence A. Highley, 334 ave Laurier-Ouest, Ottawa, Ont.
 A.-cpl Alexander Allan, 27 rue Montague, Toronto, Ont.
 M. Elois Marty, Fribourg, Alta.
 M. Alexander Cunningham, livraison générale, Vancouver, C.-B.
 M. Baron W. M. Compton, livraison générale, Victoria, C.-B.
 M. Harry Brown, a/s T. J. Roberts, Grand Hôtel, rue Water, Vancouver, C.-B.
 M. George Emery Whitney, B.P. Shuswap, C.-B.
 Cpl John T. Woodroof, 54 rue Duke, Toronto, Ont.
 M. Henry E. Sayers, Midland Place, Toronto-Est, Ont.
 Sergt Frank Keay, livraison générale, Winnipeg, Man.
 M. Joseph Czesnuck, bureau des commissaires des pensions, 306 édifice Drummond, Montréal, P.Q.
 Cpl James W. Stamp, 167 rue Mutual, Toronto, Ont.
 M. Daniel Young, Glace-Bay, N.-E.
 M. Oliver W. Organ, livraison générale, Vancouver, C.-B.
 M. James W. Walsh, New Waterford, C.B., N.-E.
 M. James Ross, livraison générale, Winnipeg, Man.
 M. Bernardo Acquafreddo, 14 rue Genoa, Toronto, Ont.
 M. Victor N. Latimer, a/s G.T.P. Engineering Depot, Skeena Crossing, C.-B.
 M. John E. Le Beau, 277 rue Merrimac, Lawrence, Mass., E.-U.A.
 M. John H. Holliday, 1369 rue Pender, ouest, Vancouver, C.-B.
 M. Gilbert J. McLennan, Peace River Crossing, Alta.
 M. George Steeden, livraison générale, Calgary, Alta.
 Mme Edna Clara McClenaghan, Snowflake, Man.
 Mme Edna C. Spence (pour l'enfant de McClenaghan), Snowflake, Man.
 M. Ernest S. Kitchin, 213 17e ave est, Calgary, Alta.
 M. John Porter, 4787 rue St. Catharines, Vancouver S., C.-B.
 M. Gilbert G. Chisholm, 309 apts Royal Alexandra, rue Bute, Vancouver, C.-B.
 M. William Houston Baird, 20 rue Hargrave, Winnipeg, Man.
 M. Mahon Phillips, Le Pas, Man.

M. Cecil H. Freeman, 1737 10e ave ouest, Calgary, Alta.
 M. Joseph Wright, bureau de poste général, Winnipeg, Man.
 M. George J. Roberts, Landis, Sask.
 M. Gordon Henry Allison, 852 Cordova-Est, Vancouver, C.-B.
 M. Louis Albert Blais, 218 rue Berri, Montréal, P.Q.
 M. Gustave Sahlin, G.W.V.A., Calgary, Alta.
 M. James Beck, 375 15e rue Est, Vancouver, C.-B.
 M. Denis Bergin, Moncton, N.-B.
 Officier subalterne Bertie H. Lock, bureau de poste général, Halifax, N.-E.
 M. Patrick Carolan, 433 rue St-Patrice, Ottawa, Ont.
 M. Ollie James, livraison générale, Winnipeg, Man.
 M. George W. Creaser, 607 11e ave Est, Calgary, Alta.
 L.-cap. Richard Watson, rue John, Watford, Ont.
 M. Thomas M. Ward, 377 ave Willibords, Verdun, Montréal-Ouest, P.Q.
 M. Hartley D. Taylor, Kennondale, Alta.
 Serg. John Peter Packer, Peace River Crossing, Alta.
 M. Harold Grainge, 114 rue John, Toronto, Ont.
 M. Reginald W. F. Jameson, Hornsea, près de Hull, Angleterre.
 M. Walter Bozson, chambre 322, hôtel Kingston, Vancouver, C.-B.
 L.-cap. James Sogge, livraison générale, Kinley, Sask.
 M. George Elderson, livraison générale, Vancouver, C.-B.
 M. John G. Fradette, 288 rue St-Jean, Québec, P.Q.
 M. Augustine McDonald, St-Pierre-Ouest, I.P.-E.
 Cap. Harry Martin, livraison générale, Vancouver, C.-B.
 M. John Bennett, 729 ch. Admirale, Victoria, C.-B.
 Mme Minna C. E. Norris, 723 10e ave Est, Vancouver, C.-B.
 Mme D. P. Case (pour les enfants Huber), 3214 ave Glenwood, Toledo, Ohio, E.-U.A.
 M. Sydney Smart, 86 Markham, Toronto-Ouest, Ont.
 M. David C. Quint, Baysville, Ont.
 M. William Parker, a/s H. W. Wingham, 416 ave Clarke, Westmount, Montréal, P.Q.
 Mme Josephine Ploethner, livraison générale, Moosejaw, Sask.
 M. Dougal McLeod, a/s W. H. Fletcher, Brant, Alta.
 M. Samuel Hall, 1220 rue Granville, Vancouver, C.-B.
 M. Percy J. W. Hammond, 6½ rue Buchen, Toronto, Ont.
 M. William Weller, 286 rue Adélaïde, London, Ont.
 Serg. James Henry Thompson, 30 ave Chester, Toronto, Ont.
 M. Andrew Diamond, hôtel de Ville, Vancouver, C.-B.
 C.-S.-M. Edwin Cooper, hôtel Leighton, San Francisco, Cal., E.-U.A.
 M. Harry Hall, Glace-Bay, C.B., N.-E.
 M. Alexander MacDonald, rue Sydney, Antigonish, N.-E.
 M. Elmer J. Hill, Newport, Vt., E.-U.A.
 M. Patrick Beatty, 892 rue Queen-Ouest, Toronto, Ont.
 M. John O'Grady, 17 ave Wascana, Toronto, Ont.
 M. John E. Shaver, a/s du bureau des commissaires des pensions, 81 rue Brock, édifice de la banque des Marchands, Kingston, Ont.
 M. James H. Scannell, 44 Place Wallent, Dedham-Est, Mass., E.-U.A.
 M. Robert M. Harrison, 134 ave Birch, Hamilton, Ont.
 M. George Hammond, 333 86e rue Ouest, cité de New-York, N.-Y., E.-U.A.
 M. John Camisall, Parham, Ont.
 M. Fred C. Gill, a/s H. Snow, Saskatoon, Sask.
 M. Andrew Reick, 266 rue Cicotte, Détroit, Mich., E.-U.A.
 M. Henry Dawson, Craigvale, Ont.

M. Arthur Walker, livraison générale, Vancouver, C.-B.
 M. Lawrence Wedge, Rogerville, N.-B.
 M. Reuben P. Taylor, Balfour, C.-B.
 M. Alexander Strang, livraison générale, Vancouver, C.-B.
 M. Winfield Bates, St. John, Ohio, E.-U.A.
 M. Joseph Landry, 59 rue Young, Toronto, Ont.
 M. Peter Merkley, Westport, Ont.
 M. Thomas James O'Hara, 75 ave Sterling, Ottawa, Ont.
 M. Ernest Southern, 68 ave McGill, Montréal, P.Q.
 M. William J. Jancowski, Nanaïmo, C.-B.
 Caporal Bernard C. Taylor, livraison générale, Détroit, Mich., E.-U.A.
 Lieut. William A. R. Badger, 10 rue Scott, Québec, P.Q.
 M. James McElroy, Oscalana, P.Q.
 M. August Olson, livraison générale, Vancouver, C.-B.
 Sergt Richard John Lewis, villa Ross, chemin Theibeck, près de Monmouth, Angleterre.
 M. Peter Ruby, Windsor, Ont.
 M. Arthur Hemingway, livraison générale, Vancouver, C.-B.
 M. Thomas F. Hosty, 20 rue Atkinson, Lawrence, Mass., E.-U.A.
 Sergt Stanley V. Cattermull, 127 boulevard Lawton, Toronto, Ont.
 L.-cap. Pasquale Valente, King Edward Hotel, New-Westminster, C.-B.
 M. Donald A. Woodward, 1720 rue Comox, Vancouver, C.-B.
 M. William Drummond, Cercle des soldats de retour, 130 Hastings, Vancouver, C.-B.
 M. Louis Joseph Reeves, 29 rue Grange, Stratford, Ont.
 M. George A. James, rue John, Georgetown, Ont.
 Lieut William A. Robertson, Hazeldeane, Haney, C.-B.
 Mme Mary G. Marpole, 1790 ave King Edward, Vancouver, C.-B.
 M. Archibald K. Tewsley, B.P. Ghost-pine, Alta.
 M. Alex. Murison Farquhar, livraison générale, Vancouver, C.-B.
 M. David O'Keefe, livraison générale, Ottawa, Ont.
 M. David Peterson, 25 ave Bayswater, Ottawa, Ont.
 M. Horace Maddew, G.W.V.A., Edmonton, Alta.
 M. Joseph Connolly, a/s de Young Thomas Soap Co., Regina, Sask.
 M. Alex. Haranga, 206 édifice Canada, Saskatoon, Sask.
 M. Charles E. Bryson, Amherst, N.-E.
 M. George Christie, livraison générale, Calgary, Alta.
 M. Fred Varrick, livraison générale, Vancouver, C.-B.
 M. Robert Harper, a/s Keewatin Lumber Co., Camp 2, Keewatin, Ont.
 M. Reginald C. Hill, 3768 rue Ontario, Vancouver, C.-B.
 Sergt Robert Alexander, livraison générale, Victoria, C.-B.
 M. Thomas Wilson, 527 rue Hudson, New-York, N.-Y., E.-U.A.
 Cap. William H. Lewis, B.P. Paris, Ont.
 Sergt Ray O. Clayton, 72 ave Willow, Toronto, Ont.
 M. Enoch Baddeley, livraison générale, Vancouver, C.-B.
 M. Guy F. Currie, livraison générale, Saskatoon, Sask.
 M. William H. Ellis, bureau de poste général, Niagara-on-the-Lake, Ont.
 M. Joseph A. Fortin, Kenora, Ont.
 M. William Frederick Cuttill, 60 ave Spencer, Toronto, Ont.
 M. Lewis Rees, 710 8e rue, Racine, Wisconsin S., E.-U.A.
 M. Charles Collins, Thomasburg, Ont.
 M. Eugene B. Andron, Buffalo, Dakota-Sud, E.-U.A.
 L.-cpl Magnus Holm, Metropole Hotel, Vancouver, C.-B.
 M. Thomas M. Boylan, 189 rue McCaul, Toronto, Ont.
 M. John Lloyd, G.W.V.A., Edmonton, Alta.
 Mme Julia Reid, Heart's Delight, Trinity Bay, Terre-Neuve.
 M. Charles Herbert Johnson, a/s du prof. M. B. Baker, officier des emplois, I.S.C., arsenaux de Kingston, Ont.
 M. Fed Mason, 55 rue Queenstown, St. Catharines, Ont.
 Cpl William J. Fraser, livraison générale, Victoria, C.-B.
 M. H. A. Eugene Smith, Presquile, Maine, E.-U.A.
 M. Joseph H. Ward, 202 rue William, Kingston, Ont.
 Sergt William M. Scott, 256 Fourth rue, Winnipeg, Man.

M. John Wotton, Waldo, C.-B.
 M. Herbert MacDowall, 17 ave Saunders, Toronto, Ont.
 M. George P. Barnes, 2047 2e ave Ouest, Vancouver, C.-B.
 M. Michael Harvey, St-Mary's, Terre-Neuve.
 M. William Cooper, M.M., livraison générale, Vancouver, C.-B.
 M. John S. Taylor, 251 rue Church, Toronto, Ont.
 M. Peter McVicar, 50 rue Algoma, Port-Arthur, Ont.
 M. George Larkin, 560 rue McLeod, Ottawa, Ont.
 M. J. Pelletier, 164 ave Lagache-tière-Ouest, Montréal, P.Q.
 M. James W. Collins, 2440 ave Van Cortland, Brooklyn, N.-Y., E.-U.A.
 M. Richard S. Barham, 249 rue McCaul, Toronto, Ont.
 M. Archie C. Barr, 212 ave Vermont, Détroit, Mich., E.-U.A.
 M. Thomas G. Marlin, livraison générale, Vancouver, C.-B.
 Cpl Robert Waugh, livraison générale, Regina, Sask.
 M. Leighton Scott, 653 rue Université, Montréal, P.Q.
 M. Chris L. Christensen, livraison générale, Winnipeg, Man.
 M. Alfred Chapman, Sechelt, C.-B.
 M. Charles McKinnon, Guelph, Ont.
 M. Desl'Efimi Podgioni, Banque de la Nouvelle-Ecosse, Toronto, Ont.
 M. John Vedck, 166 rue Jackson Est, Hamilton, Ont.
 M. William Simard, 224 rue Berri, Montréal, P.Q.
 M. William Altman, 454 rue S. State, Chicago, Ill., E.-U.A.
 Cpl Charles Cathers, Portage-la-Prairie, Man.
 Mme Ruth Elizabeth Walker, 1720½ 23e rue Ouest, Los Angeles, Cal., E.-U.A.
 A/sert George Pearce, 346 Broadway, Winnipeg, Man.
 Cpl Robert W. McKechnie, 557 rue Maryland, Winnipeg, Man.
 M. Charles J. Roy, 237 rue Workman, Montréal, P.Q.
 M. John A. Uralisky, a/s du bureau de poste général, Toronto, Ont.
 M. William Hogan, Ardenale, Ont.
 M. Walter Reid, Cochrane, Ont.
 M. James O'Connor, livraison générale, Winnipeg, Man.
 M. Hugh C. Thompson, 114 rue Bread-albane, Hamilton, Ont.
 Mme Agnes B. Taylor, livraison générale, Moosejaw, Sask.
 M. Frank Gardiner, livraison générale, Vancouver, C.B.
 Mme Ethel Anderson, 396 ave Bannerman, Winnipeg, Man.
 M. Joseph Hippen, Hearts Content, Terre-Neuve.
 M. John C. Lawson, bureau de poste général, Boston, Mass., E.-U.A.
 M. William Jacobs, 232 rue Hicks, Philadelphie, Pe, E.-U.A.
 M. George E. Irving, Cercle Kakhi, 660 rue Dorchester, Montréal, P.Q.
 M. Fred Fish, 11 rue Division, St. Catharines, Ont.
 M. William Bryan, 8 rue Mance, Montréal, P.Q.
 Mme Nora King, 64 rue Margaret Est, Montréal, P.Q.
 M. Albert Loudon, 128 ave Salem, Toronto, Ont.
 M. Melville William Nixon, 197 ave First, Toronto, Ont.
 M. Ellis Emmanuel Endicott, colonie des soldats de retour, Kapuskasing, Ont.
 M. John Christopher Conroy, 4 rue Gifford, Toronto, Ont.
 M. Walter Brydon, Victoria, C.-B.
 L/cap. Frank James, a/s G.W.V.A., Edmonton, Alta.
 M. George B. Brewer, 355 rue St-George, Montréal, P.Q.
 M. Edward Richardson, 229 rue Young, Winnipeg, Man.
 M. Charles F. Sharp, Maple Leaf Club, Toronto, Ont.
 M. Patrick Navin, hôtel Revere, Kingston, Ont.
 M. Charles H. Black, 725 rue King, Ouest, Toronto, Ont.
 M. John Winsor, 390 ave Verdon, Verdon, P.Q.
 M. William Morell, 323 rue Sumach, Toronto, Ont.
 Cap. Wm. John Moore, livraison générale, Montréal, P.Q.
 M. Thomas Jackson, 977 ave William, Winnipeg, Man.
 M. Earl Hobson, Providence, R.I., E.-U.A.
 M. Stanley B. Sandusky, livraison générale, B.P., Montréal, P.Q.
 M. James Bent, 116 chemin Mammoth, Walkerville, Ont.